



CONSEIL D'AGGLOMÉRATION
...
SÉANCE
DU MERCREDI 13 FEVRIER 2013
...

L'An Deux Mille Treize, le Mercredi 13 février, les membres du Conseil d'agglomération, convoqués individuellement par lettre en date du 7 février, se sont réunis dans la salle du Conseil de l'Hôtel d'agglomération, afin de délibérer.

La séance est ouverte à 18 H 10, sous la présidence de Monsieur Michel CHAMPREDON.

Mme Olga BIDAULT, secrétaire de séance, procède à l'appel nominal et constate la PRÉSENCE de : M. DOSSANG Guy ; Mme HEROUARD Josette jusqu'à 21H06 (dossier 25) ; M. OBÉ Francis ; M. BENARD Francis ; M. BEHAR Claude jusqu'à 19H55 (dossier 6) ; M. FOLLIN Jean-Pierre suppléant de Mme MOLINO-MACHETTO Monique ; M. PRIEZ Rémi ; M. GAUDEMER Gaston ; M. BARRAL Fernand ; M. MARQUAIS Raynald jusqu'à 21H00 (dossier 23) ; M. PATTYN Patrick ; M. CHAMPREDON Michel ; Mme DOUCET Jocelyne suppléante de Mme CHARGELEGUE Simone à partir de 19H15 (Insee) ; M. DESFRESNES Thierry ; Mme BUQUET-RENOLLAUD Sophie ; M. BOULANGER Jean-Christophe jusqu'à 19h54 (dossier 9) ; M. BOKETSU Bongabonga ; Mme CHAPELLE Laurence ; M. FERROUK Sid-Ali à partir de 19H40 (dossier 9) ; Mme RIVE Michèle à partir de 18H35 (Insee) ; M. LAHEYE José ; M. LE VOURC'H Jean-Paul à partir de 18H50 (Insee) ; M. LAMBERT Alain jusqu'à 20H45 (dossier 19) ; M. NOGAREDE Alain ; M. BIDAULT Jean-Paul ; Mme PLAISANCE Marie-Annick ; Mme OTTAVI Marie-Claude ; Mme BIDAULT Olga ; Mme CASSIUS Elisabeth ; M. QUENNEHEN Thierry ; M. DIAKHABI Mohamed ; M. FAREH Fouad jusqu'à 20H45 (dossier 19) ; M. LE BEC Serge suppléant de M. CHELLAFA Farid à partir de 19H10 (INSEE) ; M. MORILLON Marc suppléant de M. DUMONT Gérard ; M. HAMEL Raynald ; Mme HARENT Josette ; M. GANTIER François ; M. WATEL Patrik ; M. SEUVREY Claude ; M. BIBES François ; M. VAN DEN BROECK Rémy ; M. CHAPLAIS Robert ; MOLINA Michel ; M. PORTHEAULT Gérard ; Mme BOCAGE Sophie jusqu'à 21H00 (dossier 23) ; M. DUPARD Gérard ; M. FEUVRAIS Martial ; M. EUDIER Moïse ; M. MESSMER Pierre ; Mme LEMEILLEUR Monica ; Mme SAUDBREUIL Francine ; M. BAGOT Bruno ; Mme FESSARD Christine ; M. GONTIER Alain jusqu'à 21H05 (dossier 23) ; Mme DAGOT-PETIT Marie-Elisabeth ; M. VIVIER Philippe ; M. MABIRE Arnaud ; M. LANDAU Eric ; M. METAYER Claude ; M. LEFRANCOIS Thierry ; M. JAMES Jean-Claude ; M. BROCHOT Bernard ; M. CINTRAT Jean-Luc ; M. DE LANGHE Christian ; M. BONTEMPS Serge ; M. GROIZELEAU Bruno ; Mme MARIEL Corinne suppléante de M. BROUÉ René ; M. PREVELLE Bernard ; M. BOURGEOIS Guy ; M. COUTARD Joël suppléant de Mme BENARD Catherine ; M. GAIN Jean-Yves ;

ABSENTS EXCUSÉS : M. SILIGHINI Gérard ; M. HUBERT Xavier ;

ABSENTS : Mme FURNON Nathalie ; M. CRETOT Didier ; M. WALASZEK Jean-Pierre ;

...

M. Michel CHAMPREDON

Chers collègues, je vous propose de vous installer. Je donne la parole à Olga BIDAULT afin de procéder à l'appel.

Mme Olga BIDAULT procède à l'appel des présents.

M. Michel CHAMPREDON

Merci Madame BIDAULT. Le quorum est atteint et nous pouvons délibérer valablement. Du fait de la réunion concomitante du comité de pilotage en salle 13, certains de nos collègues sont absents. C'est pourquoi je vous propose de débiter l'ordre du jour par les délibérations, ce qui leur donnera l'occasion de nous rejoindre pour bénéficier de la présentation des résultats de l'étude concernant les Zones Franches Urbaines par le directeur régional de l'INSEE, Monsieur Alain MARMATEL et le chef de projet, Monsieur Christian CAMESELLA.

Tout d'abord, nous devons approuver le procès-verbal de la séance précédente, à savoir celle du 20 décembre. Avez-vous tous pris connaissance, sinon des 35 pages du compte rendu, au moins de vos propres déclarations, afin de vérifier que votre pensée n'a été trahie ni par la technique ni par la main humaine ? Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Je vous remercie.

Le Conseil d'agglomération :

☞ **ADOPTÉ** le compte rendu littéral de la séance du 20 décembre 2012

Les premières délibérations concernent le développement économique qui est au cœur de nos préoccupations, ainsi que nous aurons l'occasion de le constater tout à l'heure. Il faudra par ailleurs songer à inverser l'ordre de la présentation des dossiers afin d'instaurer une rotation pour les vice-présidents.

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

1 - Parc d'activités de la Rougemare – Cession de terrain à la SCI FC IMMO (SUZUKI – KAWASAKI)

M. Michel CHAMPREDON

Je donne la parole à Madame BUQUET-RENOLLAUD afin qu'elle effectue un résumé des cinq premières délibérations. La première traite de la cession d'un terrain à la SCI FC IMMO dans le parc d'activités de la Rougemare.

Mme Sophie BUQUET-RENOLLAUD

Merci Monsieur le Président. J'ai eu l'opportunité d'évoquer ce concessionnaire lors de son installation dans un bâtiment locatif au parc de la Rougemare. Cette installation est aujourd'hui couronnée de succès car il souhaite s'implanter définitivement, s'agrandir et accueillir de nouvelles marques.

Ce concessionnaire exploite les enseignes Suzuki et Kawasaki et souhaite bâtir sur une surface de 1 000 mètres carrés. Le concessionnaire transférera par ailleurs quatre emplois et souhaite en créer trois supplémentaires lors des trois prochaines années. Je vous propose de lui céder l'extension que nous sommes en train d'aménager au parc d'activités de la Rougemare. Nous avons fixé le prix de cession à 27 euros lors d'une précédente délibération, auxquels s'ajoute une TVA sur marge pour 4 470 mètres carrés, pour un montant de 141 066,60 euros.

M. Michel CHAMPREDON

La commission a donné un avis favorable. En l'absence de remarques et d'opposition, la délibération est adoptée.

Le Conseil d'agglomération :

☞ **CEDE** à la SCI FC IMMO représentée par MM. Franck MORITZ et Cyrille SAVEUSE ou toute Société substituée à condition que MM. MORITZ et SAVEUSE en soient les représentants légaux, environ 4 470 m² de terrain sis sur le Parc d'activités de la Rougemare, au prix de 141 066,60 €, pour l'implantation de leur société de vente et réparation de moto (Suzuki-Kawasaki), et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tous documents et acte à intervenir dans le cadre de cette opération.

Le Conseil d'Agglomération, à l'unanimité :

2 - Parc d'activités de la Rougemare - Projet IDD XPERT – Opération de portage immobilier – Cession de terrain à la SSCV TIXPERT - Convention GEA / EPFN

M. Michel CHAMPREDON

Cette délibération traite d'une opération de portage immobilier, à savoir une cession de terrain à la SSCV TIXPERT.

Mme Sophie BUQUET-RENOLLAUD

Vous vous souvenez qu'une entreprise avait recouvert l'ancien laboratoire de recherche de GSK. Cette jeune entreprise n'est toutefois pas en mesure de porter son projet immobilier. Nous avons créé à cet effet un outil de portage immobilier avec le Département et les autres Agglomérations que nous avons présenté en 2009 dans notre plan d'action économique. La Société de portage immobilier que nous avons créée a pour but de permettre le développement d'entreprises et, en l'occurrence, cette entreprise est le deuxième laboratoire de recherche en termes d'importance dans le domaine de la formulation galénique. Son implantation compléterait l'offre de Biogalenys.

Ce portage immobilier consiste à organiser une Vente en Etat Futur d'Achèvement ou VEFA. Nous souhaitons implanter cette activité sur notre territoire, et dans ce cadre, nous lui avons proposé de s'installer sur le terrain de 8 380 mètres carrés entre KAPP et le nouveau bâtiment de la Chambre de commerce car le GEA en est propriétaire. Le projet prévoit la construction d'un bâtiment de 1 800 mètres carrés constitué pour chaque moitié de bureaux et de laboratoires.

Le principe d'une VEFA repose sur la création d'une Société afin de construire les bâtiments. Nous vendons en premier lieu le terrain à cette Société qui nous revendra la totalité de l'ensemble bâti avant le début des travaux. Le portage est assuré par l'EPFN.

De plus, l'intention de l'Entreprise de s'implanter est notable car elle investit à hauteur d'un million d'euros dans le projet. L'EPFN investit quant à lui 3,5 millions d'euros dans ce projet.

La situation de cette entreprise est la suivante : en bail précaire dans les locaux de GSK et employeur de 21 salariés, elle a besoin de mener son projet de façon urgente.

Vous disposez du schéma par étapes du montage car il est relativement complexe. Je vous ai déjà indiqué la cession du terrain à la Société de promotion immobilière spécifiquement créée pour l'opération. La deuxième étape consiste à signer une convention de portage entre le GEA et l'EPFN et à signer l'opération en VEFA. Lors de la troisième étape, à savoir la livraison du bien, un transfert de propriété est effectué au bénéfice des copropriétaires que sont EPFN et IDD XPERT. La quatrième étape consiste dans le bail de location de l'EPFN au GEA qui supporte le risque. Cet élément incarne l'intérêt de l'intervention publique, car la collectivité porte le risque à la place de l'entreprise qui n'en a pas les capacités et dont le projet représente une forte plus-value pour le territoire.

Le montage dont vous disposez comporte une erreur. Nous nous sommes appuyés sur le même schéma que nous avons mis en place pour Biogalenys et la mention de cette Société est restée, or, cette opération est en direction d'IDD XPERT. Le prix de cession est de 33,95 mètres carrés augmentés de la TVA sur marge, soit un prix total de 307 378,40 euros. Je précise que ce projet ne marque pas seulement la compétence de notre territoire dans la galénique et la pharmacie en général grâce à l'implantation d'un deuxième laboratoire de recherche ; il a également un impact sur les ressources de notre territoire. Nous avons récemment évoqué la Contribution Foncière des Entreprises, et cette dernière serait de l'ordre de 60 000 euros, selon l'estimation actuelle, pour cette entreprise.

M. Michel CHAMPREDON

Merci pour cette présentation éclairante pour l'ensemble des collègues. Ce dossier est important en termes de valeur ajoutée pour le territoire. Bien qu'elle ne soit pas essentielle, cette entreprise de recherche dans le domaine pharmaceutique, est très importante, notamment à 100 kilomètres de Paris. La concurrence, l'attractivité des territoires ou les facilités foncières accordées par certains territoires sont parfois évoquées de façon générale, mais de tels projets nous apprennent à mettre en place des ingénieries partenariales afin de soutenir une entreprise dans le domaine du foncier et du bâti. Il faut mobiliser la totalité des ressources du territoire afin de trouver ensemble les solutions adéquates pour assurer l'implantation et la pérennité de l'entreprise. Je suis heureux que nous ayons trouvé une telle solution. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Je vous remercie.

Le Conseil d'Agglomération :

☞ **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention de portage immobilier (montant du portage 3 500 000 €) à intervenir avec l'EPF Normandie pour l'implantation d'IDD XPERT (société de recherche et développement en matière pharmaceutique) sur le Parc d'activités de la Rougemare, **AUTORISE** Monsieur le Président à signer un protocole d'accord avec IDD XPERT pour formaliser l'engagement de l'entreprise à souscrire un bail à la livraison du bien (loyer annuel de 142 100 €), **CEDE** à la SCCV TIXPERT représentée par son gérant, M. Gilles Treuil ou toute société qui se substituera à condition que M. Treuil en soit le représentant légal, environ 8 380 m² de terrain au prix de 307 378,40 €, et **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer tout document et acte à intervenir dans le cadre de cette opération

3 - Maison de l'Emploi et de l'Entreprise du Bassin d'Evreux (MD3E) – Subvention 2013

M. Michel CHAMPREDON

Cette délibération traite de la subvention accordée à la MD3E pour 2013.

Mme Sophie BUQUET-RENOLLAUD

Nous avons réalisé un important travail de « recadrage » de nos souhaits pour le développement du territoire avec la Maison de l'Emploi et de l'Entreprise ou MD3E du bassin d'Evreux. La MD3E s'est engagée dans un dialogue de gestion avec l'Etat et l'Agglomération du Grand Evreux.

Je ne relirai pas la totalité de champs d'action de la MD3E, mais les nouvelles actions présentées pour 2013 font état de la mise en place d'une plateforme de développement territorial, lancée avec un certain nombre d'entreprises. Le dispositif « 100 Chances, 100 Emplois » est également porté par la MD3E. Le dispositif « Citélab », utilisé pour l'amorçage de projets, est pris en charge par la MD3E à la demande du GEA.

Il vous est proposé de délibérer pour une subvention de 120 000 euros – cette somme est identique à celle de 2012. Je précise que le montant de l'engagement de l'Etat est similaire à celui de l'année dernière mais ce dernier avait diminué. Suite à ces coupes dans les subventions de l'Etat, la Maison de l'Emploi s'est réorganisée et a connu deux départs, dont l'un relevait d'un départ à la retraite et l'autre d'un déménagement. Ces départs ont permis à la Maison de l'Emploi de se restructurer et de maintenir pleinement ses actions pour le territoire du GEA. En effet, le montant des actions de la Maison de l'Emploi a été estimé à 350 000 euros, à savoir plus du double de la subvention de l'Agglomération.

M. Michel CHAMPREDON

Merci. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Je vous remercie. Excusez-moi, j'ai omis de préciser que les élus siégeant au Conseil d'Administration de la MD3E ne peuvent pas participer au vote.

C'est pourquoi, je ne participe pas au vote, tout comme Madame BUQUET-RENOLLAUD. Il me semble que cela ne concerne pas d'autres élus de l'Agglomération.

Il est bon de signaler que l'arrivée du nouveau directeur a permis d'instaurer un véritable partenariat et une véritable dynamique de projets et une redynamisation de l'équipe. Il me semble que l'outil que représente la Maison de l'Emploi prend forme, s'appuie sur une meilleure dynamique. Le savoir-faire du directeur recruté est indiscutable. C'est visiblement une « bonne pioche », car nous savons que les recrutements sont parfois aléatoires. Savoir recruter le bon directeur au bon endroit permet de développer une dynamique de projets et je constate que la greffe a bien pris.

Mme Sophie BUQUET-RENOLLAUD

Nous avons hier encore une matinée consacrée au secteur des travaux publics à laquelle la quasi-totalité des entreprises du territoire de ce milieu a participé. Les entreprises ont présenté leur métier et leurs attentes aux personnes en recherche d'emploi et très éloignées de l'emploi. Ce type d'actions de qualification des personnes éloignées de l'emploi pour répondre à des besoins existants et à des recrutements nécessaires dans les entreprises correspond à la plus-value de la Maison de l'Emploi.

M. Michel CHAMPREDON

Je constate qu'il n'y a ni opposition, ni abstention. Je vous remercie.

Le Conseil d'Agglomération :

☞ **OCTROIE** (le Président et Mme Buquet-Renollaud ne prennent pas part au vote) une subvention de 120 000 € inscrits à la Maison de l'Emploi et de l'Entreprise du Bassin d'Evreux (MD3E) sous réserve du versement des aides de l'Etat et autorise le Président à **SIGNER** la convention afférente et les avenants éventuels et à **PROCEDER** au versement échelonné des sommes afférentes selon les termes de la convention, à savoir 80% à la signature de la convention et le solde sur présentation du bilan d'exécution des actions menées sur le territoire du GEA.

4 - Mission locale du Pays d'Evreux et Eure Sud – Subvention 2013

M. Michel CHAMPREDON

Cette délibération traite de la subvention versée à la Mission Locale du Pays d'Evreux et d'Eure Sud. Je serai le rapporteur de cette délibération car Madame Sophie BUQUET-RENOLLAUD est la présidente de la Mission Locale et ne participera pas au vote. Elle pourra toutefois répondre à vos questions.

La subvention s'élève à 61 586 euros, suite à une réévaluation à hauteur de 0,87 euros par habitant. Je précise que la subvention n'a pas été réévaluée depuis 2004. De plus, une comparaison avec d'autres territoires établit que nous sommes en deçà de la moyenne des subventions octroyées à la Mission Locale qui se situe autour de 1,40 euros par habitant. Cette subvention fait partie des actions ayant été mises de côté pendant un certain temps.

Notre objectif est de tendre à une réévaluation pour les années futures. Je précise un élément dont je ne sais pas s'il figure dans la délibération : nous évoquons le dialogue de gestion mis en place avec la Maison de l'Emploi, or nous appliquons le principe du dialogue de gestion à tous les organes avec qui nous travaillons. Le dialogue de gestion signifie que lors de la mise en œuvre d'une action, un temps est consacré à l'évaluation entre professionnels afin de recadrer les objectifs. Nous nous assurons de la concrétisation effective des actions planifiées et si cela est nécessaire, nous réorientons les actions. Le dialogue de gestion permet de s'assurer de la conformité du partenariat à la décision initiale et ce, en cours de route, à savoir entre la signature et la fin de la convention.

Je rappelle que la Mission Locale couvre le Pays d'Avre et Iton – Verneuil, Breteuil, Nonancourt, Damville –, les Communautés de communes de Conches, Le Neubourg, Saint André, Rugles et Pacy-sur-Eure. Le territoire couvert est donc relativement conséquent. Cette Mission Locale a emménagé rue Jean Jaurès.

Mme Sophie BUQUET-RENOLLAUD

Non, le déménagement n'a pas encore eu lieu. Nous vous inviterons.

M. Michel CHAMPREDON

Le déménagement est prévu dans un avenir proche, c'est-à-dire pour le mois de mai. La Mission Locale déménagera de la rue du Maréchal Joffre à la rue Jean Jaurès, au premier étage d'un immeuble dont le rez-de-chaussée accueille un hebdomadaire connu dont le nom sera tu dans cette instance afin d'éviter toute publicité importune.

La délibération présente en détail les missions gérées par la Mission Locale que sont l'orientation, l'évaluation, la formation, la mobilité, les aides financières, la santé et la citoyenneté. De plus, les Missions Locales à l'échelle nationale ont été choisies par l'Etat afin de coordonner, de structurer et d'impulser la démarche des contrats d'avenir à l'échelle de leur territoire. La Mission Locale sollicitera ainsi les partenaires concernés par les contrats d'avenir afin de réaliser l'objectif du nombre d'emplois d'avenir fixé par le Ministère et la Préfecture. A combien s'élève le nombre d'emplois d'avenir requis pour notre territoire ?

Mme Sophie BUQUET-RENOLLAUD

Ils sont nombreux.

M. Michel CHAMPREDON

Et beaucoup reste encore à faire. Mesdames et Messieurs les Maires, chers collègues, appuyez-vous sur la Mission Locale si vous souhaitez donner « un coup de main » aux jeunes dans vos communes. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Je vous remercie.

Le Conseil d'Agglomération :

☞ **ATTRIBUE** (Mme Buquet-Renollaud ne prend pas part au vote) à la Mission locale une subvention de 61 586 € ; cette subvention sera versée en 2 fois, 80% à la signature de la convention, le solde sur présentation d'un bilan d'exécution et **AUTORISE M le Président ou son représentant à signer la convention afférente et les avenants éventuels.**

5 - CURSUS – Chantier d'insertion bâtiment « les compagnons du patrimoine » - Subvention 2013

M. Michel CHAMPREDON

Madame BUQUET-RENOLLAUD présente la délibération traitant de CURSUS.

Mme Sophie BUQUET-RENOLLAUD

Nous avons voté la possibilité d'entretenir et de restaurer le patrimoine communal à travers un chantier d'insertion, permettant aux personnes éloignées de l'emploi d'être à nouveau incorporées dans une démarche d'emploi et de leur donner à nouveau le goût du travail et du travail bien fait. Les communes ayant sollicité le chantier CURSUS ont exprimé dans notre Assemblée leur satisfecit.

Il vous est proposé de renouveler cette convention pour un montant de 15 000 heures de travail. Ce nombre d'heure est soumis à des variations d'une année à l'autre, car nous avons tendance à sous-estimer ce nombre. C'est pourquoi nous surprogrammons un peu le nombre d'heures afin de parvenir au nombre attendu. Je réitère mon appel à candidature : n'hésitez pas à contacter nos services si vous possédez des bâtiments à restaurer afin que nous puissions les inclure dans la programmation.

M. Michel CHAMPREDON

Il me semble que l'ensemble des maires ayant sollicité CURSUS ont été très satisfaits. Les échos répétés que j'ai reçus ont prouvé la satisfaction générale et je tiens à remercier CURSUS et l'ensemble des équipes.

Mme Sophie BUQUET-RENOLLAUD

Une exposition itinérante circule dans les communes mais je ne connais pas son emplacement à l'heure actuelle.

M. Michel CHAMPREDON

Elle se situait dans la commune des Ventes au 5 janvier. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Je vous remercie.

Le Conseil d'Agglomération :

☞ **ATTRIBUE** à CURSUS une subvention de 93 330 €, qui sera versée en 2 fois au regard des justificatif et **AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention afférente et les avenants éventuels**

Etude Zones Franches Urbaines – Restitution par l'INSEE Haute-Normandie

M. Michel CHAMPREDON

Nous avons étudié les délibérations traitant du domaine économique et nos collègues sont arrivés. Nous allons maintenant nous pencher sur l'étude réalisée par l'INSEE. Je souhaite introduire cette étude en rappelant que l'ordre du jour de notre Conseil d'Agglomération est marqué par le développement économique et l'attractivité du territoire. Il s'agit de la première préoccupation de nos concitoyens. La question de l'emploi, dans le contexte actuel, est évidemment très prégnante.

Nous traitons de l'emploi sous plusieurs angles. L'enquête de l'INSEE concernant la Zone Franche Urbaine ou ZFU nous indique que c'est la première de Haute-Normandie en matière de création d'entreprises.

Monsieur Alain MALMARTEL, Directeur Régional de l'INSEE Haute-Normandie et Monsieur Christian CAMESELLA, chef de projet, nous présenteront cette étude. C'est avec grand plaisir que nous les accueillons dans notre Assemblée délibérante. Les résultats évoqués n'effacent ni les difficultés économiques de la Zone Urbaine Sensible, à savoir le quartier de la Madeleine, ni la question du taux de survie des entreprises, qui reste trop faible. Cette étude constitue néanmoins un premier pas vers une meilleure connaissance de notre ZFU qui nous faisait jusqu'à présent singulièrement défaut, malgré de très nombreux retours, à l'oral, des nombreux acteurs économiques installés dans cette zone. Cette étude offre en tous les cas une bonne connaissance de la réalité en dépassant les intuitions et les analyses plus ou moins fondées. Nous disposons à présent de nombreux chiffres nous permettant de travailler de façon plus efficace.

La première partie de notre ordre du jour nous a permis d'examiner l'installation d'une première concession de motos dans le Parc d'activités de la Rougemare, l'opération de portage immobilier liée au projet IDD XPERT, les subventions concernant la Maison de l'emploi et la Mission Locale, deux outils indispensables pour le suivi et l'action en matière d'accès à l'emploi.

Enfin, nous avons étudié CURSUS ou les chantiers d'insertion focalisés sur le patrimoine, qui constituent, par le biais d'une subvention, l'un de nos investissements pour les personnes les plus éloignées de l'emploi.

La prochaine délibération de notre ordre du jour traite du développement numérique qui constitue un autre volet de l'attractivité de notre territoire, grâce au déploiement de la fibre optique sur la totalité du territoire GEA. A cet effet, nous signerons une convention avec SFR afin de permettre aux petites communes de notre Agglomération de bénéficier de cette technologie de pointe et un accès au très haut débit.

J'inclus au développement économique la partie consacrée au tourisme et notamment la subvention attribuée à notre Office de tourisme dont l'objectif est de valoriser notre territoire en développant l'activité touristique. Je pense également à la subvention attribuée à la trentième édition du Festival « le Rock Dans Tous Ses Etats » contribuant pleinement lui aussi à la reconnaissance de notre territoire. Ce festival fait partie des éléments d'attractivité dont nous disposons.

Nous devons encore améliorer notre attractivité. La concurrence entre les territoires prend en compte la recherche de lieux d'implantation par les entrepreneurs et les raisons des choix qui les pousse à déterminer un territoire au lieu d'un autre. Nous affirmons ainsi dans le Livre Vert la nécessité d'ouvrir notre territoire à de nouvelles filières et de rechercher celles en capacité de se développer ici mieux qu'ailleurs. La diversification en termes de taille d'entreprises, et la recherche d'une complémentarité des acteurs économiques doivent concourir à la naissance d'un tissu économique évolutif. Ce dernier permettra d'assurer à la fois une base locale de développement mais aussi de conquérir des marchés à proximité, comme celui de l'Île-de-France, de la métropole rouennaise ou de l'Eure dans son ensemble.

Le Plan Stratégique de Développement Economique de notre Agglomération, qui sera bientôt ouvert au débat, nous permettra d'affiner et de préciser notre stratégie commune pour l'ensemble de notre territoire. Cette stratégie tient compte de notre volonté à intégrer une ruralité active dans les processus économiques locaux.

Je souhaite toutefois porter à votre attention quelques interrogations, voire quelques inquiétudes concernant la question de l'enseignement supérieur. Vous savez tous que l'Agglomération soutient financièrement l'Université de Rouen, puisque nous votons annuellement un budget de 1,1 million d'euros d'aides. L'Université de Rouen a installé une antenne sur le site de Tilly depuis plusieurs années. Nous avons voté lors de notre dernier Conseil une motion demandant à l'Université de Rouen de reconsidérer sa remise en cause d'un cycle universitaire. Je crois que nous devons être vigilants, car j'observe la pénurie de financements dont souffre l'enseignement supérieur.

La recherche d'économies d'échelle ou simplement d'économie – ce phénomène, constaté à l'échelle de la France, a notamment été abordé lors de la réunion de l'Association des Villes Moyennes – pousse les antennes universitaires à se recentrer dans la ville centre de la Région. Or, nous sommes une ville moyenne disposant d'une antenne universitaire, c'est pourquoi nous devons surveiller de très près ce dossier car une dévitalisation de l'enseignement universitaire dispensé sur notre territoire serait extrêmement pénalisante.

Nous venons parallèlement d'accueillir le CNAM dans notre territoire, ce qui constitue une grande réussite. Toutefois, malgré l'accueil du CNAM et la présence d'un IUT extrêmement performant et offrant une belle vitrine d'enseignement supérieur, malgré avoir franchi la barre symbolique des 3 500 étudiants post-bas, malgré la présence de 19 établissements post-bac dans l'Agglomération, je considère que l'antenne universitaire de Tilly, qui est au cœur de l'enseignement supérieur dispensé dans l'Agglomération doit conserver toute sa qualité.

Monsieur OKZUL, Président de l'antenne universitaire, m'a entretenu de ses difficultés de gestion et de la faiblesse de ses effectifs. Toutefois, au-delà de la gestion ponctuelle de la filière qu'il a évoquée, je souhaite convoquer une table ronde des institutions compétentes en matière d'enseignement supérieur afin de dresser un bilan des différentes filières de formation présentes dans l'Agglomération. Certaines peuvent être renforcées et d'autres délocalisées. Notre analyse doit être ouverte et prendre en compte la durée des filières, qu'elles soient professionnalisantes ou non. Il faut s'assurer de l'implantation de l'Université sur notre territoire.

De plus, l'Université s'apprête à solliciter une aide financière de la Région, du Département, de l'Agglomération et de la ville d'Evreux pour investir dans le bâtiment de son antenne à Tilly. En effet, malgré une construction récente, ce bâtiment prend littéralement l'eau, c'est-à-dire que l'eau ruisselle et remplit de pleins seaux. La situation est catastrophique. Heureusement qu'Evreux est épargné par une pluie trop fréquente. Les coûts des travaux s'élèveraient à deux millions d'euros. L'investissement des collectivités doit d'autant plus être conditionné par un véritable partenariat. Nous disposons de l'Université du Havre et de Caen, voire celles d'Île-de-France, afin de rechercher d'éventuels partenariats futurs. Je suis convaincu qu'il faut également intégrer les grandes écoles dans cette logique.

Outre la convocation d'une table ronde, je saisiserais prochainement le Conseil économique social et d'environnement de notre Agglomération afin d'étudier la question des filières passerelles et des accords que nous pouvons nouer avec nos universités régionales et avec d'autres établissements d'enseignement supérieur.

L'Agglomération du Grand Evreux doit être active concernant ce dossier, car il est important, pour notre avenir et celui de notre jeunesse, et qu'il contribue à l'attractivité de notre territoire. Je cède à présent la parole à Monsieur MALMARTEL pour introduire l'étude de l'INSEE qui sera ensuite présentée par Monsieur CAMESELLA.

M. Alain MALMARTEL

Merci Monsieur le Président. Bonsoir Mesdames et Messieurs. Je tiens tout d'abord à vous remercier pour l'intérêt que vous portez aux travaux de la statistique publique concernant les descriptions économiques territoriales. En effet, c'est de l'évolution économique de la Zone Franche Urbaine de la Madeleine Long Buisson qu'il s'agira ce soir.

Ce travail, issu d'un partenariat entre l'INSEE et le GEA, a été présenté à la presse le 13 décembre dernier. Cette étude s'inscrit dans une analyse globale des ZFU de la Région Haute-Normandie et qui sont au nombre de trois – outre celle de la Madeleine, il en existe une à Rouen et une au Havre.

Le concept de Zone Franche Urbaine a été créé par la loi du 14 novembre 1996, lors de la mise en œuvre du Pacte de relance de la politique de la ville. Ce dernier distingue trois niveaux d'intervention : les Zones Urbaines Sensibles consistant en quartiers présentant un indice d'acuité des difficultés sociales et économiques. Elles sont au nombre de 19 en Haute-Normandie. Certaines d'entre elles ont été requalifiées en Zones de Redynamisation Urbaine à partir de critères statistiques prenant en compte la proportion de jeunes, le poids de la population, le taux de chômage ou la proportion de non-diplômés. Elles sont au nombre de 17 en Haute-Normandie. Les ZFU sont quant à elles des Zones de Redynamisation Urbaine comptant au minimum 10 000 habitants, à savoir celles requérant l'aide la plus importante.

La ZFU du Havre fait partie des 47 Zones créées en 1997, qui sont aussi dénommées « la première génération ». Les ZFU de Rouen et de la Madeleine Long Buisson appartiennent aux 41 Zones créées en 2004, qui sont la « deuxième génération ». Je tiens enfin à vous signaler la création de 15 ZFU, constituant la « troisième génération », mais cela ne concerne pas la région Haute-Normandie. La France compte 100 ZFU en 2013.

Nous disposons à présent des éléments statistiques nous permettant d'établir une première lecture du dispositif de la Zone Franche Urbaine de la Madeleine pour la période d'observation couvrant les années 2005 à 2010. Je cède la parole à Monsieur CAMESELLA afin qu'il vous livre ces résultats.

M. Christian CAMESELLA

Merci. Je vais tenter de vous présenter cette étude en dix minutes. Cette étude s'appuie sur une étude plus globale menée en partenariat avec les trois ZFU de la Région, à savoir Le Havre, Evreux et Rouen. J'évoquerai le cas d'Evreux mais les résultats statistiques des autres ZFU sont indiqués car ils me semblaient intéressants. L'effet générationnel a un impact dans le cadre des zones franches. La dynamique observée pour la ZFU d'Evreux s'explique facilement car elle est relativement jeune dans le temps. Dans le cadre de la ZFU du Havre, les explications sont davantage modérées, car nous nous inscrivons dans des périodes plus longues. Par ailleurs, nous sommes confrontés à des logiques territoriales très différentes.

Je tiens tout d'abord à rappeler un ensemble d'éléments factuels. Les trois ZFU regroupent 40 000 habitants, 3 000 emplois, 1 000 établissements répartis sur 6 kilomètres carrés. Evreux compte 1 800 emplois salariés, 11 300 habitants et s'étend sur une superficie de 2,3 kilomètres carrés.

Le premier constat concernant la double entrée de la création d'établissements et d'emplois est la forte croissance indéniable dans la ZFU d'Evreux depuis 2005, car le nombre d'établissements a cru de 3,5. Cette donnée est tout à fait considérable puisque la moyenne annuelle de création d'établissements se situe à 55. Cette tendance est moindre à Rouen du fait de logiques territoriales et encore moindre au Havre, puisque la période est plus étalée dans le temps.

Quelles sont les actions entreprises ? Des établissements et des entreprises ont été créés, des mesures économiques ont été prises. La création du statut d'auto-entrepreneur en 2009 a largement favorisé la création d'entreprises. Nous avons affaire à de très petites entreprises en majorité, telle que des entrepreneurs individuels et des auto entrepreneurs. Quels sont les secteurs visés ? Nous nous situons dans une économie tertiaire et cette tendance s'accroît. Les emplois et les entreprises créés concernent le secteur tertiaire : commerce, transport, hôtellerie, restauration.

La création *ex nihilo* d'une entreprise génère peu d'emplois mais nous observons dans une période de moyen terme des délais de diffusion qui aboutissent à créer des emplois. Il faut noter que dans 90 % des cas, la création ne concerne pas d'emplois salariés, mais cette donnée s'améliore rapidement.

Le deuxième constat concerne la pérennité. En effet, la création d'entreprises est positive, encore faut-il que ces dernières soient viables dans la durée. Nous constatons que leur chance de survie à trois ans est peu élevée, cette donnée confortant un phénomène observé à l'échelle régionale et nationale. Ces entreprises ont un avenir incertain car après avoir étudié le taux de survie moyen, nous constatons que 52,2 % des établissements des ZFU de deuxième génération ne survivent pas au-delà de 3 ans. Ce taux de survie est légèrement plus favorable à Evreux.

La création d'entreprise représente un pari sur l'avenir. Nous constatons que les créations d'emplois sont importantes. La moyenne nationale des ZFU de deuxième génération observée pendant 5 ans indique une progression de plus de 60 % de l'emploi. Le taux de création d'emplois observé à Evreux est très important puisqu'il a été multiplié par 10 en 5 ans, ce qui est considérable. Les résultats observés à Evreux surpassent largement la moyenne nationale.

300 emplois ont annuellement été créés pendant 5 ans et nous dénombrons 1 800 emplois dans le territoire à la fin de l'étude.

Le cadre général est le secteur concurrentiel et privé, mais les entreprises sont très petites et les emplois peu concentrés. Il s'agit pour moitié d'entreprises sans salariés, l'autre moitié étant constituée de très petites structures comptant moins de 10 salariés. Cette situation est identique dans les autres ZFU. Nous avons constaté que la taille de l'établissement est liée au secteur d'activités de l'établissement, c'est-à-dire que l'industrie et le tertiaire ne créent pas un nombre comparable d'emplois.

Dans un contexte d'économie tertiaisée, la ZFU n'échappe pas à la tendance et les emplois créés concernent le tertiaire, tel que le commerce de gros, des activités scientifiques et techniques ou d'assurances. Nous constatons qu'une partie des emplois est concentrée dans les secteurs à forte mobilisation de main-d'œuvre, à savoir les BTP ou de l'industrie manufacturière ou extractive. Bien que le tertiaire soit prépondérant, le secteur d'activités qui crée le plus d'emplois reste le secondaire.

La loi indique que les processus de création d'emplois et d'établissements doivent bénéficier en premier lieu aux résidents des ZUS évoquées en introduction par Monsieur MALMARTEL. Nous expérimentons des chocs conjoncturels négatifs et une crise depuis 2008, la croissance étant négative, phénomène exceptionnel dans l'histoire économique de la France. Nous observons que les ZFU ont subi ce choc économique, à l'instar de l'ensemble des autres territoires. J'ai indiqué l'évolution des demandeurs d'emploi dans les ZUS à dessein car nous traitons bien des résidents des ZUS et non des résidents des ZFU. Nous constatons une importante baisse du nombre de demandeurs d'emplois de fin de mois jusqu'en 2008 dans l'Agglomération. Ce nombre augmente par la suite et nous observons depuis lors que les ZUS s'en sortent moins négativement – je n'ose pas dire mieux – que les autres territoires. Nous constatons un phénomène ayant minimisé l'impact de ces chocs, tout en gardant à l'esprit que l'impact d'autres mesures économiques devrait être mesuré.

Toutes choses étant égales par ailleurs, nous constatons que les quartiers sensibles concentrent toujours une forte proportion de demandeurs d'emploi jeunes et peu qualifiés. Ces quartiers sont face à une problématique forte d'adéquation entre la demande et l'offre d'emplois locaux : cette donnée constitue un grand enjeu. La proportion des bénéficiaires des revenus de transfert ou RSA et des retours au chômage est importante.

En collaboration avec nos partenaires que sont Evreux, Rouen et Le Havre, nous avons identifié un certain nombre d'enjeux :

- la poursuite de la dynamique territoriale de la ZFU avec des synergies à construire – réalité de terrain que vous connaissez probablement mieux que nous ;
- l'attractivité aux franges ;
- la gestion nécessaire des espaces et des réserves foncières ;
- la réponse à la demande locale des moins qualifiés.

Concernant ce dernier enjeu, l'offre Ebroïcienne comporte peu d'emplois dans les métiers du secondaire et du BTP. Or la demande locale est orientée vers ces métiers. L'adéquation de l'offre avec la demande locale et la valorisation du potentiel des habitants soulève des interrogations.

Je souhaite conclure en insistant quant à la nécessité de rechercher une meilleure adéquation entre l'offre et la demande. Ces éléments sont schématisés car je les ai résumés mais je vous invite à lire l'étude. Je vous remercie de votre attention.

M. Michel CHAMPREDON

Le débat est ouvert. Vous pouvez poser vos questions, formuler vos remarques. La parole est à Laurence CHAPELLE.

Mme Laurence CHAPELLE

Je m'interroge, car le document fait état de 1 600 créations d'emplois et vous nous avez annoncé 1 800 créations d'emplois, mais cela importe peu. Je souhaite m'enquérir de l'équivalent en temps plein du nombre d'emplois créés, car il est possible d'avoir des surprises. Je m'interroge également concernant la création annuelle des 55 établissements. Disposons-nous de la proportion d'établissements déjà existants à Evreux qui se sont installés dans la zone franche ? Merci.

M. Michel CHAMPREDON

Cette question porte sur la proportion du nombre de transferts intra territoire par rapport aux créations *ex nihilo* ou aux déménagements depuis l'extérieur du territoire. Pouvez-vous répondre dès à présent ?

M. Christian CAMESELLA

Je répondrai tout d'abord à l'interrogation portant sur l'équivalent temps plein : trois quarts des emplois sont identifiés en tant qu'emplois à temps plein. Je profite d'ailleurs pour préciser que les emplois bénéficient avant tout à des jeunes car peu de seniors occupent ces emplois. La satisfaction de la demande est orientée vers des emplois d'ouvriers et d'employés.

Je ne me souviens plus de la seconde, quelle était-elle ?

M. Michel CHAMPREDON

Elle concernait le nombre d'établissements qui ont déménagé à l'intérieur du territoire ou qui ont profité de l'effet d'aubaine par rapport aux établissements véritablement créés.

M. Christian CAMESELLA

La majorité des créations sont des créations *ex nihilo*, c'est-à-dire que les établissements se sont créés dans la Zone. Je dois retrouver le chiffre précis.

M. Michel CHAMPREDON

Je donne la parole à d'autres élus en attendant afin qu'ils posent leurs questions.

M. Bongabonga BOKETSU

J'aurais souhaité savoir si des transferts n'ont pas eu lieu et dans quelle proportion ils concernent les 1 600 emplois.

M. Michel CHAMPREDON

Monsieur BOKETSU, merci d'avoir reformulé la question de votre voisin.

Mme Sophie BUQUET-RENOLLAUD

On ne peut que se satisfaire de cette dynamique que je lie au double investissement réalisé par l'Agglomération, à savoir la création d'une ZFU dans une zone d'activité naissante et en fort développement. Or, je constate l'absence d'une analyse mesurant l'impact de la zone d'activité pour la ZFU dans cette étude, qui aurait notamment pu être l'objet d'une comparaison avec d'autres territoires. Nous avons grandement investi dans le développement de cette zone d'activité, et, à mon sens, la dynamique observée en est la conséquence.

Je constate aussi que les deux autres objectifs des ZFU sont absents du rapport, à savoir, la création d'emplois dans les quartiers prioritaires et l'apport d'une dynamique dans les quartiers prioritaires en attirant des professions libérales et des commerces au sein des quartiers. Cet aspect du dispositif, à mon sens, a été dévoyé dans son application à Evreux. Nous travaillons actuellement au développement d'activités au cœur du quartier mais ce travail *a posteriori* est plus ardu. Des actions seront toutefois mises en place dans le courant de l'année. Néanmoins, l'analyse de ces deux objectifs fait défaut dans l'étude. Ils ont été oubliés alors qu'ils étaient essentiels dans le dispositif des ZFU.

M. Thierry DESFRESNES

Les éléments que je souhaitais souligner viennent d'être évoqués par Sophie. En effet, nous avons transformé une zone économique particulièrement bien située à la sortie d'Evreux en direction de Paris en ZFU. Ma question était du même acabit : peut-on comparer les territoires sur lesquels les ZFU ont été créées, à partir de leur attractivité naturelle ? Cette analyse améliorera notre mesure de ce phénomène. La question d'effet d'aubaine ayant déjà été posée par ailleurs, je ne la réitère pas.

M. Michel CHAMPREDON

Monsieur CAMASELLA, pouvez-vous répondre ?

M. Christian CAMESELLA

J'ai retrouvé les chiffres exacts en ce qui concerne la première question : le taux de création pure s'élève aux deux-tiers des créations enregistrées. L'effet d'aubaine peut être limité à un tiers car il s'agit alors de transferts. La faiblesse de la mobilité est toutefois à noter.

M. Bongabonga BOKETSU

La proportion d'effet d'aubaine s'élève à un tiers ?

M. Michel CHAMPREDON

Un tiers des entreprises ont été transférées. Ce taux ne s'applique pas aux emplois.

M. Christian CAMESELLA

En ce qui concerne les comparaisons entre ZFU d'un point de vue territorial, nous avons pris le parti de distinguer ces ZFU selon leur date de création, à savoir, si elles appartiennent à la première ou la deuxième génération. Il nous a semblé que nos observations à l'échelle locale étaient pertinentes au regard des moyennes exprimées et obtenues pour l'ensemble des Zones Franches métropolitaines. Cet aspect territorial mérite certainement une autre étude mais qui intégrerait cette composante dans une mesure bien plus conséquente.

M. Alain MALMARTEL

Je souhaite apporter un complément en ce qui concerne les résultats de création pure et de transfert d'activités. Le constat statistique est indéniable : Evreux affiche le taux de création d'entreprises le plus élevé de l'ensemble des zones franches de la France métropolitaine. Les effets d'aubaine sont à analyser mais la création même d'une entreprise est un pari sur l'avenir. Ce pari est pris et comprend un risque. Vous pouvez constater que la moitié de ces créations ne survit pas après les trois premières années. Il me semble que l'objectif même des ZFU est d'inciter la population à prendre ce risque.

Vous avez raison de soulever la question de l'implantation territoriale. Nous nous étions interrogés, à l'INSEE, eu égard aux nombreux atouts de cette zone économique, à la qualification même de ZFU de cette zone, car c'est en partie le fondement de votre question. Nous avons conservé la nomenclature et la typologie définies car la classification en ZFU nécessite la présence de handicaps et d'inconvénients. Le territoire doit d'abord être considéré comme une Zone Urbaine Sensible, dont l'acuité des difficultés économiques est notable. Le territoire doit ensuite être classé en Zone de Redynamisation Urbaine, impliquant un fort taux de chômage et de jeunes en difficultés. Le territoire est également soumis au seuil des 10 000 habitants.

Je suis néanmoins d'accord avec vos remarques, car la composante économique fondant la ZFU est plutôt favorable, mais il n'en demeure pas moins vrai que l'étude statistique sociale a conduit au classement de ce territoire en tant que ZFU.

M. Mohammed DIAKHABI

Je souhaiterais connaître le nombre statistique et exact du nombre de personnes qui ont bénéficié des emplois en ZFU, sachant que les ZFU favorisent l'emploi des personnes résidant en ZUS depuis la loi de 1996. Les ZUS d'Evreux sont au nombre de trois et sont Clos au Duc, Nétreville et la Madeleine. Le secteur tertiaire est omniprésent, ainsi que votre étude le précise : « près de 7 établissements sur 10 dans la zone franche n'emploient aucun salarié ». Ce constat m'interroge. Malgré cette omniprésence du tertiaire, j'aimerais disposer du nombre de personnes employées résidant dans les quartiers classés en ZUS et qui ont pu bénéficier d'un emploi dans la ZFU.

M. Michel CHAMPREDON

Merci. Une réponse vous sera apportée, pour ma part, j'ai noté 300 créations d'emplois annuels.

Mme Marie-Claude OTTAVI

Je souhaiterais savoir si les entreprises qui ferment à l'issue ou avant les trois premières années de création sont prises en compte dans l'étude statistique. Les créations d'emplois liées à ces entreprises sont-elles comptabilisées dans l'étude ?

M. Michel CHAMPREDON

En d'autres termes, est-ce que les emplois créés qui apparaissent dans l'étude statistique comptabilisent aussi ceux qui ont disparu suite aux fermetures d'entreprises n'ayant pas survécu après le cap des trois premières années de création ? Y a-t-il d'autres questions avant que je donne la parole aux responsables de l'INSEE ? Allez-y messieurs.

M. Christian CAMESELLA

Je rappelle deux éléments importants : le premier graphique présenté concernait l'activité des établissements. J'ai alors précisé que l'activité des établissements était majoritairement dans le secteur tertiaire. J'ai aussi précisé que ces entreprises étaient majoritairement des entreprises qui créaient très peu d'emplois. J'ai toutefois ajouté en présentant le deuxième graphique que les activités du secteur secondaire mobilisaient davantage de main-d'œuvre, notamment les BTP et les industries. Cette situation est logique car les activités secondaires sont totalement différentes des activités du tertiaire.

Les créations d'emplois étaient mobilisatrices dans le secteur secondaire, a priori davantage que dans le secteur tertiaire. Toutefois, nous nous situons dans un contexte d'économie largement tertiarisée.

M. Michel CHAMPREDON

Merci. Y a-t-il d'autres prises de parole ?

M. Christian CAMESELLA

Notre travail d'analyse concernant les emplois ne compte que le solde net des emplois, à savoir les créations auxquelles sont soustraites les disparitions. Nous dressons un état des lieux de l'emploi le 1^{er} janvier, constituant ainsi une photographie de la situation. Nous comptabilisons le nombre d'emplois créés d'une année sur l'autre et nous comparons les « stocks » d'emplois présents – veuillez ne pas me tenir rigueur pour cette expression – qui constituent donc le solde net.

Toutefois, sommes-nous capables de prévoir l'avenir des emplois et des établissements ? Il est très difficile de répondre à cette interrogation d'un point de vue macroéconomique.

M. Alain MALMARTEL

Nous ne disposons pas de réponse exacte à votre question pertinente, à savoir, la réalité que recouvre le solde net d'emplois. En effet, la création de 10 800 emplois suivie de la destruction de 9 100 emplois d'entre eux ne reflète pas la même réalité que la création de 700 emplois non suivie de destruction. Toutefois, nous ne pouvons travailler qu'à partir du solde.

Mme Marie-Claude OTTAVI

Il faut garder à l'esprit qu'il existe de nombreux emplois précaires. Certains créateurs d'entreprise bénéficient de l'effet d'aubaine. Nous savons que le marché de l'emploi rencontre des difficultés importantes et que de nombreuses entreprises ferment car elles ne parviennent pas à franchir le cap des trois prochaines années. Cette situation ne résulte pas d'un manque de volonté des entrepreneurs qui se lancent, mais le manque de dynamisme de la conjoncture les pénalise fortement.

M. Alain MALMARTEL

Vous avez raison et j'ai rappelé que la création d'entreprise est un pari sur l'avenir. Aucun dispositif ne permet d'assurer un taux de survie et de réussite à 100 % aux entreprises créées. Nous établissons le constat que ce pari existe, que de nombreuses personnes le prennent et que ce pari réussit mieux dans la ZFU qu'ailleurs.

M. Mohammed DIAKHABI

Je souhaiterais ajouter une remarque. Monsieur le directeur, le tableau dressant le récapitulatif des ZUS doit être actualisé car les chiffres sont inexacts. S'agit-il des chiffres exacts ?

M. Michel CHAMPREDON

Je n'ai pas compris. Quel est le tableau auquel vous faites référence ?

M. Mohammed DIAKHABI

Il est à la page 7 et fournit les chiffres des populations installées dans les ZUS. Les chiffres sont à revoir.

M. Alain MALMARTEL

Il s'agit en effet des chiffres de 2006 en ce qui concerne les populations municipales. Nous avons reçu les chiffres de 2010 et je dois vérifier si nous disposons de statistiques infra-communales. Ces données peuvent être mises à jour mais elles ne modifieront notablement pas les grands équilibres, ni en nombre, ni en structure de population. Les recensements sont effectivement annuels et nous sommes actuellement en période de collecte d'informations. Nous pouvons mettre ces tableaux à jour.

M. Michel CHAMPREDON

La parole est à Gérard DUPARD.

M. Gérard DUPARD

Je prends à mon compte les propos de Marie-Claude OTTAVI car je pense aussi que la donnée moyenne de trois ans n'est pas pertinente. En effet, avant l'annonce d'une faillite d'entreprise, il existe des moratoires, des délais accordés par le créancier, puis un redressement judiciaire auquel succède la saisine du tribunal de commerce afin d'aboutir à la liquidation. Cela signifie qu'en ce qui concerne le délai de trois ans mentionné, certains entrepreneurs ont cessé leur activité au bout d'un an.

M. Michel CHAMPREDON

Cela est malheureusement le cas dans toute la France, que ce soit dans les ZFU ou ailleurs.

M. Thierry DESFRESNES

Je pense également qu'il aurait été utile de disposer du pourcentage d'emplois précaires par rapport à la totalité des emplois créés. Je ne suis pas certain que vous l'ayez récolté, mais peut-être est-ce le cas. J'ai oublié ma question du fait de cette remarque. Je prendrai à nouveau la parole.

M. François BIBES

Merci. Je connais bien cette ZFU car je la traverse quotidiennement, et parfois à plusieurs reprises, car 60 % de ce site est localisé sur la commune dont je suis maire. Ce site est attractif et bien conçu. Je suis d'accord pour reconnaître qu'il peut exister un effet d'aubaine, mais je ne crois pas qu'il ait été massif. Je rappelle que des entreprises d'Evreux se sont installées dans cette zone car leur implantation dans le centre-ville les desservait, notamment en ce qui concerne les problèmes de circulation routière. L'exemple d'une importante entreprise de peinture, connue de tous, me vient à l'esprit.

Je considère ces installations sous ce point de vue. En étant mieux situées à proximité d'un échangeur routier, les entreprises se sont développées. J'ai accueilli un établissement, filiale de Leroy Merlin, qui employait 38 personnes, avant notre entrée dans la Communauté d'Agglomération. Cette entreprise a embauché 35 chômeurs lors de son installation et elle compte actuellement 67 employés. Le directeur de cette filiale m'a annoncé qu'elle comptera 87 employés au mois de mars.

Je pense que le site est adroitement construit et offre des possibilités de développement et d'embauches à des entreprises qui emploient de prime abord peu de personnes.

M. Marc MORILLON

Pouvez-vous rappeler les avantages fiscaux accordés aux entreprises du fait de leur implantation en ZFU ? Dans le même ordre d'idée, combien d'entreprises sont propriétaires et combien sont locataires ?

M. José LAHEYE

Je rappelle que chaque délibération relative à cette zone indiquait le nombre de personnes y travaillant, et notamment la proportion de population censée être employée de façon prioritaire. Les délibérations contiennent ces données depuis au moins cinq ans.

Un contrôle URSSAF a été effectué les deux premières années, mais ce n'est plus le cas des trois dernières années. Je pense que nous nous devons de vérifier l'emploi des habitants de ces zones vis-à-vis de ces populations. Ces données nous permettraient de leur expliquer à travers des chiffres que les échecs de quelques-uns sont compensés par les réussites des autres. En effet, le ressenti véhiculé est une faible proportion d'embauches de ces personnes. L'établissement d'un bilan exact permettrait de contrer ce phénomène.

Je n'évoque pas l'effet d'aubaine et les délocalisations qu'il a entraînés. En ce qui concerne les créations nettes, seules deux ou trois personnes de la Madeleine ou de Nétreville ont été embauchées par des commerces. Nous disposons auparavant d'un contrôle qu'il serait judicieux de rétablir.

M. Michel CHAMPREDON

Monsieur le directeur, pouvez-vous expliquer les avantages fiscaux dégressifs qui s'étalent sur cinq ans ?

M. Alain MALMARTEL

Je ne rentrerai pas dans les détails législatifs mais les avantages fiscaux concernent les entreprises employant moins de 50 salariés qui s'implantent dans la zone. Tous les cas de figure sont envisagés, à condition que l'entreprise emploie moins de 50 salariés. Les entreprises peuvent bénéficier sous certaines conditions et pour une certaine durée d'une exonération fiscale et d'une exonération de cotisations sociales cumulées. C'est pourquoi elles sont qualifiées de zones franches. Ce dispositif est temporaire et dégressif. Les exonérations dépendent de la situation de l'entreprise.

M. Michel CHAMPREDON

Merci. Je vous rappelle que ce sont les responsables de l'INSEE qui sont avec nous ce soir. Ils mènent donc une étude statistique. Ce ne sont pas les responsables de la Préfecture ou de l'URSSAF.

Veillez à ne pas les accabler de questions de spécialistes dans ces domaines. Monsieur DESFRESNES, qui a retrouvé ses esprits, a la parole.

M. Thierry DESFRESNES

J'ai surtout retrouvé ma question. Afin de mieux appréhender la réalité de cette ZFU, j'aurais aimé savoir quelles sont les entreprises les plus importantes de la ZFU – cette dernière comptabilisant 1 800 salariés, je suppose que certaines entreprises sont conséquentes – et le nombre de leurs salariés.

Mme Sophie BUQUET-RENOLLAUD

Je voudrais répondre à notre collègue concernant la question du contrôle, l'INSEE ne poursuivant pas les mêmes objectifs que l'URSSAF. Ce dernier exerce un contrôle très strict. Si une entreprise ne respecte pas les règles d'embauche du dispositif ZFU elle est sortie du dispositif. Elle perd alors les avantages fiscaux et ne peut plus réintégrer un tel dispositif par la suite. Notre territoire a disposé de l'opportunité d'une intervention des services de l'URSSAF en amont. Leur action ne s'est donc pas limitée à des aspects répressifs, car une démarche pédagogique a été intégrée.

M. Michel CHAMPREDON

J'attribue les dernières prises de paroles puis nous clôturerons ce débat. Monsieur DIAKHABI.

M. Mohammed DIAKHABI

Monsieur le Président, est-il prévu que l'URSSAF intervienne au sein de notre Assemblée ?

M. Michel CHAMPREDON

Je constate qu'il n'y a plus de demandes de parole. J'apporte donc un certain nombre d'éléments au débat et je réponds à la dernière question posée. Je souhaite tout d'abord commenter l'aspect d'effet d'aubaine qui a été abordé. Les résultats statistiques font état de créations nettes pour deux-tiers et de déménagements intra-territoires pour un-tiers, qui ont été qualifiés d'effet d'aubaine.

Je souhaite tempérer cette affirmation car l'effet d'aubaine est connoté négativement. Cela signifie que l'entrepreneur profite. Je ne suis qu'à moitié d'accord, car certaines entreprises ont effectivement déménagé de notre territoire vers la ZFU pour assurer leur développement et si elle n'avait pas trouvé de locaux ou les mètres carrés fonciers pour assurer leur développement, elles auraient choisi un autre territoire. Il faut identifier les cas particuliers de déménagements opportuns qui ont assuré un développement et celui opportuniste d'un entrepreneur qui n'a pas créé d'emplois. Afin de ne pas caricaturer la situation, il est nécessaire de distinguer ces situations.

La question de la création d'une ZFU avait suscité de nombreux débats car la contribution financière sollicitée de la part des collectivités locales était conséquente. En 2008, j'avais additionné l'ensemble des aides attribuées par la Région, le Département, l'Agglomération et la Ville et j'avais conclu que les collectivités avaient procédé à 26 millions de travaux, acquisition foncière et travaux d'aménagement compris. Nous avons ajouté le bus et le haut débit à notre effort d'aménagement de cette zone car ces deux éléments de valorisation de la ZFU faisaient défaut. Le haut débit a été installé suite à une action commune avec le Conseil Général en 2012 et les bus ont été instaurés en 2009. Ces deux actions manquaient singulièrement dans une zone économique neuve et moderne et contribuaient à réduire l'attractivité de cette zone. Il faut le rappeler.

La deuxième remarque critique avancée à l'époque concernait la propension à vendre les terrains à des intermédiaires qui les vendaient à leur tour en récupérant un profit entre les deux opérations – le secteur n'est pas porté vers la philanthropie –, et dessaisissant par la même occasion la capacité de l'Agglomération à choisir les entreprises qui s'installeraient sur la zone. Cette marge profitable était critiquable d'un point de vue éthique car elle s'appuyait sur des investissements publics réalisés avec les impôts. J'ai moi-même considéré cette vente à des intermédiaires hautement critiquable. La méthode n'était pas appropriée. L'Agglomération n'aurait pas dû vendre à des intermédiaires mais se charger de la vente directe.

Ce procédé de vente à des intermédiaires a permis d'afficher rapidement que la zone était remplie. Lors de nos prises de fonction, rappelez-vous la quantité de dossiers que nous avons annulés à cause d'effets d'annonces. Certaines entreprises apparaissaient à la Une des journaux et annonçaient leur installation, sauf qu'aucun projet ne se développait au fil des mois qui s'écoulaient.

Nous avons récupéré la maîtrise foncière pour les dossiers que nous avons annulés et la zone est aujourd'hui quasiment remplie, seules quelques parcelles restent vacantes. Nous devons d'ailleurs certainement réfléchir au développement d'une autre zone. Nous analyserons les espaces fonciers susceptibles de connaître un développement économique dans les années futures.

Je rappelle que ce sujet avait revêtu un caractère de débat citoyen, bien que la presse dise sans doute qu'il s'agissait plutôt de polémique. En tout état de cause, la question avait suscité des débats et j'avais moi-même participé à ce débat. Les statistiques présentées ne sont pas négatives et je préfère cette situation à une autre, notamment dans un contexte économique général morose. Il est évident que nous ne nous auto-congratulerons pas et que nous ne paraderons pas car la question de l'emploi reste fragile. Il faut être modeste et volontaire quant à cette question car personne ne possède véritablement la « recette magique » de l'emploi dans une économie européenne et mondialisée.

Il faut agir pour rendre le territoire favorable à l'installation d'entreprises et à la création d'emplois mais nous nous inscrivons dans un contexte d'économie libéralisée. Cela fait partie de la société française actuelle et il faut s'accorder avec les différents acteurs économiques.

J'émettrais à présent des critiques que j'adresse à l'Etat concernant la gouvernance de la ZFU. Je vous ai largement interpellé à ce sujet, de même que la presse et les Préfets successifs à savoir Richard SAMUEL, Fabienne BUCCHIO et Dominique SORAIN. En effet, la gouvernance de la zone est censée être assurée grâce à une co-présidence de la préfecture et de l'Agglomération. Or ce Comité de suivi de la ZFU n'a pas fonctionné dans notre territoire. J'ai réitéré mon interpellation auprès du Préfet, et cette étude me fournit l'occasion d'insister à nouveau en ce qui concerne la gouvernance de la ZFU. Cette dernière fournit la visibilité économique de cette zone. Cette gouvernance est nécessaire et prévue dans les textes législatifs. Je regrette que ce système n'ait pas fonctionné dans notre territoire alors qu'il fonctionne parfaitement ailleurs. Je n'incrimine pas le Préfet car il semblerait que les administrations de l'Etat soient réticentes à communiquer les chiffres que je réclame, notamment le montant des déductions fiscales. Je vous ai indiqué avoir moi-même procédé au calcul en additionnant le montant des aides des collectivités que j'ai estimées à 26 millions d'euros, auxquelles s'ajoutent les bus et le haut débit. Les sommes sont donc conséquentes pour les collectivités. Je souhaiterais savoir quel est l'effort de l'Etat, car je pense qu'il est conséquent, en matière d'exonération fiscale, pour obtenir la vérité des chiffres. Je pense que cette transparence à notre rencontre est importante.

Enfin, je conclurai en soulignant que tout projet contient des aspects positifs et négatifs. Nous avons souhaité, lors de nos Conseils d'Agglomération précédents, reconduire le dispositif en votant favorablement pour sa prolongation. Nous votions cette mesure le 14 décembre 2011. J'avais alors proposé une motion votée à l'unanimité dans laquelle j'avais exprimé les positions de notre Agglomération. Cette motion faisait suite à mon audition au Comité d'évaluation des Zones Franches Urbaines de l'Assemblée Nationale. J'avais alors exprimé nos constats : un nécessaire renforcement des clauses de résidence au bénéfice des habitants des ZUS afin que la moitié des recrutements profite à ces habitants, à la place d'un bénéfice prévu à hauteur d'un recrutement sur trois. J'ai également formulé notre proposition concernant les exonérations qui devraient être réservées uniquement aux embauches et non pas attribuées sur la base des effectifs concernés. Cette mesure permettrait de favoriser l'emploi.

J'avais également exprimé la proposition d'instaurer un dispositif luttant contre les déménagements intraterritoriaux afin de favoriser la création d'activités et de limiter les phénomènes évoqués tout à l'heure en ce qui concerne les exonérations fiscales. Tout dispositif a ses mérites et ses limites. Nous évoquons le dialogue de gestion. Le Comité créé par l'Assemblée Nationale est une forme de dialogue de gestion qui permet de rectifier certains éléments.

Je souligne les aspects positifs de cette zone au regard de l'image qu'elle véhicule lorsqu'une personne rentre dans notre Agglomération. Vous avez l'occasion de circuler en France et vous pouvez constater de nombreuses entrées de villes et d'Agglomération pourvues d'enseignes telles que Mondial Moquette ou Kiabi. Ces marques commerciales se situent dans des zones commerciales infâmes. L'entrée de notre Agglomération offre au contraire une belle image à travers une architecture soignée et des bâtiments industriels. Je pense qu'une telle image est préférable aux marques disséminées en France et qui dégradent l'entrée des villes, mais aussi leur image et leur attractivité. Voici les commentaires que je pouvais apporter en complément des questions posées.

Je répondrai directement à Monsieur DIAKHABI en précisant que cette commission de surveillance et de suivi que j'appelle de mes vœux sera le lieu nous permettant d'obtenir les éléments qu'il a vocation à rassembler. Je vous propose de clore le débat si cela vous convient. Je remercie Messieurs le directeur de l'INSEE et le chargé de projet de s'être déplacés et rendus disponible pour cette séance.

Nous poursuivons donc notre Conseil d'Agglomération. Je souhaite apporter une précision suite au rôle d'impulsion et de coordination des Missions Locales que j'ai évoqués tout à l'heure en ce qui concerne les emplois d'avenir. Leur objectif est de créer 380 emplois d'avenir dans le territoire qu'elle couvre, à savoir la zone entre Evreux et Verneuil. J'incite toutes les personnes désireuses de bénéficier de ce dispositif à se manifester. Le dispositif assure la prise en charge de 75 % du SMIC pendant 3 ans.

TOURISME

6 - EPIC Office de tourisme du Grand Evreux - Subvention 2013 (ancien point 8)

M. Michel CHAMPREDON

Je vous propose d'étudier les délibérations relatives au tourisme car notre collègue Claude BEHAR devra nous quitter sans tarder pour remplir d'autres obligations. Nous débutons par l'étude de la délibération concernant l'Office de Tourisme.

M. Claude BEHAR

Merci de votre compréhension, Président.

Chers collègues, au titre de la compétence tourisme, la Communauté d'Agglomération verse chaque année une subvention de fonctionnement à l'Office de Tourisme.

Le montant de la subvention attribuée en 2012 était de 568 000 euros et incluait les dépenses de personnel, de frais de téléphonie et des loyers des locaux occupés place du Général de Gaulle.

L'Office de Tourisme sollicite pour cette année une subvention équivalente, à savoir 568 000 euros, afin de lui permettre de couvrir les dépenses de fonctionnement du premier trimestre et de faciliter la mise en œuvre de ses différentes actions. Conformément à la convention établie pour la période 2011-2013, le versement sera fractionné et versé en deux fois. Ainsi, deux-tiers du montant est versé en début d'année et le solde au milieu de l'exercice. Il est demandé au Conseil d'accorder une subvention globale de fonctionnement de 568 000 euros pour 2013.

M. Michel CHAMPREDON

Merci. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Je vous remercie.

Le Conseil d'Agglomération :

☞ **ATTRIBUE** à l'Office de tourisme du Grand Evreux Agglomération d'une subvention globale de fonctionnement pour 2013 de 568 000€.

7 - Association l'Abordage – 30ème édition du Festival « le Rock dans tous ses états » - Scène Nationale – Programmation des animations « les Escapades » - Subventions 2013 (ancien point 9)

M. Michel CHAMPREDON

Cette délibération traite des subventions versées aux associations l'Abordage et la Scène Nationale.

M. Claude BEHAR

Au titre de l'attractivité du territoire, le budget 2013 adopté par l'Agglomération le 17 janvier 2013 a prévu une enveloppe globale de subvention de 180 000 euros pour les associations Scène Nationale et l'Abordage. La présente délibération a pour objet de répartir cette somme entre les deux associations concernées.

Vous savez que l'association l'Abordage organise depuis 30 ans le festival « le Rock dans tous ses états ». Cette manifestation bénéficie d'une renommée nationale dont 44 % du public provient du GEA.

2013 célèbre le trentième anniversaire de ce festival rock. A travers l'organisation de ce festival, l'Abordage contribue au rayonnement du territoire en termes de retombées économiques, de valorisation d'Evreux comme destination touristique grâce à l'image du territoire véhiculée par une communication à échelle nationale et de fédération du grand public autour de la musique, vecteur d'attractivité et de lien social.

Le GEA soutient l'association à hauteur de 40 000 euros depuis 2009 afin de contribuer à la production et l'organisation de ce festival. C'est pourquoi il est proposé d'allouer à titre exceptionnel pour la trentième édition une subvention de 70 000 euros. En contrepartie, un appel aux jeunes des différents PST du territoire sera organisé par la structure et l'Agglomération. Je crois que cette action est déjà entreprise depuis de nombreuses années.

Un intervenant

Je ne crois pas.

M. Claude BEHAR

J'ai cru que cette collaboration avec les PST existait déjà.

M. Thierry DESFRESNES

C'est le cas pour la Scène Nationale.

M. Michel CHAMPREDON

Le KGB n'existe plus Monsieur BEHAR. N'est-ce pas Thierry ? C'est une boutade.

M. Claude BEHAR

Il est donc demandé une subvention de 70 000 euros à titre exceptionnel. S'agissant de la Scène Nationale, l'Agglomération soutient financièrement l'association depuis 2006 au titre de l'attractivité du territoire. Les trois objectifs de la Scène Nationale consistent à permettre l'accès au plus grand nombre, et notamment aux publics en difficulté, à une offre culturelle de qualité, favoriser l'éducation artistique de tous et en particulier des plus jeunes et de soutenir la création contemporaine et l'émergence de nouveaux artistes.

En 2010, le GEA a souhaité développer son soutien à l'action de la Scène Nationale dans les communes sous l'angle de l'attractivité du territoire. Le programme d'actions a été rebaptisé « Les Escapades » et s'est tenu en 2011 et 2012. Le nombre de spectateurs touchés avoisine les 1 000 habitants. Le festival d'animation a pour objectif de contribuer à développer l'offre touristique et l'offre de loisir. L'organisation basée sur la co-construction des Escapades avec les communes et les associations contribue à la cohésion sociale et à la solidarité entre les générations et les territoires.

La programmation itinérante pourrait se développer sur 9 des 10 communes du territoire. Un appel à participation sera lancé à l'ensemble des communes en mars 2013. Il est certain que les grandes orientations et axes d'action de la Scène Nationale dépendent des diverses participations financières qui pourront lui être octroyées de la part de l'Etat, de la Région et de la DRAC. Nous notons les objectifs suivants en ce qui concerne les orientations de la Scène Nationale : poursuivre la dynamique de développement du lien social, étendre la programmation « Les Escapades » à davantage de communes et de villages, développer le rayonnement artistique et culturel basé sur le théâtre.

Sur la base de ces grandes orientations, il est proposé un soutien financier de 110 000 euros de la part GEA à la Scène Nationale pour 2013. Une convention d'objectifs et de partenariat est en cours d'élaboration et permettra de formaliser ce soutien financier et les modalités de versement.

Il est proposé d'accorder une subvention exceptionnelle de 70 000 euros à l'Abordage et une subvention de 110 000 euros à la Scène Nationale pour 2013.

M. Thierry DESFRESNES

Je souhaite intervenir afin de rebondir sur les propos de Claude qui vient d'évoquer l'aspect de la cohésion sociale contenu dans ces deux délibérations. Il y a trois ans, nous avons en effet largement travaillé avec la Scène Nationale afin que cette notion de cohésion nationale soit visible dans la prestation proposée à l'Agglomération. Pour moi, de même que pour un certain nombre de personnes, cette dimension de cohésion sociale faisait défaut au festival rock, qui est certes un événement local contribuant à l'attractivité du territoire mais qui doit être approprié pour la population de l'Agglomération. Cet effort particulier devait être réalisé et c'est pourquoi nous avons requis que l'accent soit porté au travail commun avec les habitants de l'Agglomération, notamment ceux des quartiers, car nous constatons que la population des quartiers est peu représentée dans le festival. Je me réjouis que cette dimension ait été prise en compte dans la demande de subvention.

Mme Sophie BUQUET-RENOLLAUD

Je poursuis la veine des interventions doubles. Je souhaite d'abord remercier le rapporteur d'avoir pris en compte les propositions de la cinquième commission, telle que la dimension d'appropriation par les quartiers. Je saisis cette occasion pour souligner que les PST ne concernent pas que les quartiers mais aussi les communes voisines. Laurence Chapelle avait proposé de considérer le bénévolat plutôt que la distribution de places d'entrées afin de renforcer les liens entre la population et le festival. Je souhaitais intervenir pour rappeler cette proposition.

M. Alain NOGAREDE

Je pense que cette intervention doit être ma quatrième intervention consécutive mais je ne désespère pas d'aboutir un jour ou dans un futur proche. J'ai constaté que la délibération contenait deux avancées notoires. D'une part, les prix d'entrée du spectacle sont abordables. D'autre part, un recrutement de jeunes bénévoles sera réalisé, et je salue cette initiative qui associe les jeunes.

Toutefois, le versement d'une subvention de 70 000 euros par le GEA m'interroge. En effet, je considère que nous devons un jour quantifier la valorisation financière apportée par les agents du GEA et que l'Agglomération, à l'occasion du trentième anniversaire du festival, aurait pu inclure dans son enveloppe une partie dédiée à l'achat de 15 000 euros de places qui auraient pu être redistribuées aux jeunes les moins fortunés. La jeunesse est importante et nous l'évoquons souvent et notamment à travers l'université. Mais cette action aurait permis à des jeunes de bénéficier de tarifs préférentiels et de participer à cette manifestation qui a une renommée intéressante. Je connais toutefois la réponse qui sera négative. Des difficultés d'organisation sont évoquées. Cette action aurait constitué un moyen de rendre l'impôt aux jeunes des familles de l'Agglomération mais je n'entretiens pas d'illusions.

M. Michel CHAMPREDON

J'ai déjà abordé cette proposition avec les responsables de l'Abordage lors des éditions précédentes. Cette question peut sembler une question de bon sens, toutefois, il est nécessaire d'en mesurer les effets pervers. Les organisateurs, professionnels de ce type d'événement, possède une expérience aiguë de ces effets néfastes.

Le premier d'entre eux est de ne pas menacer l'équilibre financier du festival en donnant des places à des personnes qui auraient prévu de payer leur place, car les recettes en sont réduites d'autant. Il faut garder à l'esprit que si déficit il y a, il est couvert par la ville d'Evreux. Les élus achètent déjà quelques dizaines de places pour en faire bénéficier leurs communes. Ce nombre de places dédiées aux pouvoirs publics correspond à la pratique courante pour toute action d'envergure financée par les deniers publics. Il est normal que chaque institution en distribue quelques-unes.

Toutefois, si d'une distribution restreinte, vous évoluez vers une distribution massive, vous risquez de distribuer des billets à des personnes qui auraient acheté leur place. Vous réduisez donc proportionnellement les recettes de votre propre festival et vous affaiblissez ainsi les finances du festival que vous soutenez.

Le deuxième effet pervers signalé par les professionnels réside dans la valeur marchande intrinsèque du billet, qui avoisine les 40 euros. Lorsque vous donnez à des personnes en difficulté un objet qui possède une valeur – en l'occurrence, un billet – vous vous exposez à l'effet pervers de la revente. Ce phénomène existe, même s'il est marginal. Or, l'action n'est pas menée pour obtenir ce résultat. Il faut garder ce type d'effets pervers à l'esprit car c'est un classique de ce type d'événements. Nous pouvons mettre en place un système pour maîtriser ces effets pervers ou être prudents. Voici les réponses qui m'avaient été fournies par les professionnels de l'Abordage et je tiens compte de l'avis de ceux qui sont plus compétents que moi en la matière.

Mme Laurence CHAPELLE

La proposition que j'avais émise au sein de la commission cinq, et qui a été retenue, consistait en une participation bénévole des jeunes des différents PST, situés à Evreux ou en dehors d'Evreux.

Suite à leur investissement et après avoir participé à l'installation, les jeunes auraient pu bénéficier d'un passe.

Ma proposition était fondée sur le principe d'une contrepartie offerte aux jeunes qui auraient aidé à l'installation du festival. L'objectif de ce système était de permettre un accès plus égalitaire des jeunes au festival.

M. Michel CHAMPREDON

Je trouve cette idée davantage fondée et légitime.

M. Francis BENARD

Je participe au festival depuis 30 ans. J'ai constitué certaines équipes qui travaillent au bar ou dans d'autres installations. Je serais dans une position très inconfortable pour accueillir des personnes extérieures aux caisses des bars, car l'organisation actuelle fonctionne à merveille. Concernant l'installation et le démontage du festival, de très nombreux jeunes participent déjà. L'accueil de 100 bénévoles supplémentaires représente aussi un coût.

M. Michel CHAMPREDON

Il me semble que le festival compte 450 bénévoles au total.

M. Francis BENARD

Nous sommes environ 450 bénévoles. Par ailleurs, il est délicat de congédier des personnes qui se sont investies de façon bénévole depuis 10 ans afin de mettre en place de nouvelles personnes.

M. Michel CHAMPREDON

Il faut être attentif à cela. Nous avons le droit d'émettre des idées en vase clos mais il faudra confronter ces dernières à la réalité de leur mise en place.

M. Francis BENARD

Il n'est pas possible d'exclure des personnes de l'Abordage. Je me suis entretenu au téléphone avec le directeur du festival ce soir et il ne semblait pas au courant de cette idée. Il faudrait d'abord informer de telles personnes clés de ces initiatives.

M. Michel CHAMPREDON

Je ne suis pas au courant de cela. Je pense que cette idée doit leur être soumise et qu'elle obtienne leur approbation car une telle action ne peut être menée à bien à contrecœur. Un travail de conviction doit être mené plutôt qu'un travail de contrainte. La parole est à Monsieur DESFRESNES.

M. Thierry DESFRESNES

Je voudrais signaler que des réunions ont déjà été tenues car le festival a lieu dans cinq mois et l'organisation anticipe largement sa préparation. Je suis au courant de réunions qui se sont déjà tenues entre le service de la ville, les PST et le personnel du festival. Des éléments commencent à être décidés et à se profiler, telle que l'organisation des grands chantiers d'installation. Je sais que l'ALM a proposé cette action dans le cadre de son centre social, et bien que je ne sache pas si elle sera retenue, elle a le mérite d'être débattue dans l'espace public. L'organisation de mini-chantiers lors d'événements qui se déroulent dans l'Agglomération semble en effet plus intéressante que la participation à des chantiers d'importance en dehors du territoire.

L'ensemble des propositions est en construction. Les bénévoles seront-ils au nombre de 100, je ne peux l'affirmer. Il faut que cela soit convenu avec l'organisateur et les représentants des PST. Toutefois, je vous préviens que l'organisation a débuté.

M. Michel CHAMPREDON

Monsieur COT m'indique qu'il s'est entretenu avec le directeur de l'Abordage qui est d'accord quant au principe de cette ouverture mais qui préférerait l'inscrire dans une logique de renouvellement du *turn-over* des bénévoles, car bien que le nombre de bénévoles soit constant depuis 30 ans, il est fort probable que cela ne soit pas les mêmes personnes qui participent. Dans ce cadre, il serait intéressant de motiver un certain nombre de jeunes issus des quartiers des PST. Ces derniers ne s'additionneront pas nécessairement aux bénévoles déjà engagés. Si le festival comporte 400 postes de bénévolat, nous n'allons pas augmenter ce nombre de façon artificielle et désorganiser l'événement. Il est important que nous portions ce message et que l'Abordage l'entende. Il faut que l'organisation se déroule de façon intelligente et volontaire. Nous avons tous intérêt à ce que le festival soit porté par l'ensemble des acteurs économiques, culturels et de la population de l'Agglomération. Ce festival est notre bien commun au-delà de nos propres préférences musicales. C'est un outil de développement de l'Agglomération qui me semble très positif. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Je remercie pour cette unanimité. Je souhaite vous apporter la réponse à la question concernant les principales entreprises pourvoyeuses d'emplois installées dans la ZFU. TEAM Réseau caracole avec 120 personnes employées, suivie de FAVENNEC qui emploie 50 personnes, puis Pole Agricole qui s'est fortement développé car il est passé de 35 à 80 employés. BRICOMAN s'est également développé en passant de 35 à 67 emplois et devrait atteindre, en 2014, 87 emplois. Voici les quatre plus importantes entreprises dans la ZFU du Long Buisson. La plupart des entreprises citées travaillent dans le milieu agricole.

Le Conseil d'Agglomération :

☞ **ATTRIBUE** à l'Association L'Abordage une subvention d'un montant exceptionnel de 70 000 € pour la 30ème édition du Festival « le Rock dans tous ses états », **ATTRIBUE** au Théâtre d'Evreux - Scène Nationale une subvention de 110 000 € pour l'organisation des « Escapades » et **AUTORISE** le Président à signer les conventions d'attribution et les éventuels avenants correspondant à ces deux partenariats financiers.-----

8 - Association Objectif Image – Exposition « Mon village s'expose : regards sur... » - Subvention 2013 (ancien point 10)

M. Michel CHAMPREDON

Nous traitons à présent de la délibération Objectif Image, à la suite de quoi Claude BEHAR pourra nous quitter.

M. Claude BEHAR

Merci Monsieur le Président. Objectif Image est une association affiliée à la Fédération Française de Photographie créée en 2009 qui participe à la valorisation de notre territoire. Parmi ses nombreuses activités, Objectif Image a réalisé des reportages mettant en valeur les richesses naturelles et le patrimoine bâti des communes de l'Agglomération.

Ainsi, plusieurs communes ont bénéficié de la mise en valeur photographique de l'association, à savoir, Cierrey et Airon en 2009, Saint-Luc et Trinité en 2010 puis Arnières sur Iton et Normanville en 2011 et enfin Les Ventes et Saint-Germain-des-Angles en 2012. Au regard de ce travail photographique permettant une redécouverte du territoire de l'Agglomération, une subvention de 3 000 euros a été octroyée par l'Agglomération. L'Office de tourisme relaie ses photographies dans le cadre de sa programmation d'événements.

Il a été proposé que trois communes soient photographiées cette année, à subvention constante. En effet, notre Agglomération comportant 37 communes, un travail photographique centré sur 2 communes par an aboutirait en 18 ans. Nous tentons ainsi de réduire cet écart. Les communes retenues pour accueillir l'exposition en 2013 sont : Gravigny de mars à avril, le Val David de novembre à décembre et Boncourt qui complétera le calendrier en fin d'année. Il est demandé au Conseil d'accepter de verser une subvention de 3 000 euros à l'association Objectif Image.

M. Michel CHAMPREDON

Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Je vous remercie.

Le Conseil d'Agglomération :

☞ *DECIDE le versement d'une subvention de 3 000 € à l'association Objectif Image pour 2013*

DEVELOPPEMENT NUMERIQUE

9 - Promotion d'espaces publics numériques – Adhésion à la Charte Netpublic (ancien point 6)

M. Michel CHAMPREDON

Je vous propose d'étudier la délibération numéro 6 traitant du numérique.

M. Fouad FAREH

Merci Monsieur le Président. L'objectif de la charte Netpublic est de labelliser les espaces publics numériques afin de leur donner plus de visibilité, d'intégrer un réseau national d'animateurs et d'accéder à des contenus pédagogiques et des formations gratuites. Une fois l'adhésion de l'Agglomération à cette charte entérinée, nous pourrions décider de labelliser tout ou partie de nos espaces numériques, ce qui présente ses avantages. En effet, une signalétique commune matérialiserait l'adhésion à cette charte en affichant le logo de NETPUBLIC. Nous pourrions également bénéficier de réductions tarifaires pour certains équipements informatiques et nous bénéficierions d'un accès privilégié ou gratuit à des formations de visu ou en ligne pour les animateurs. Le Passeport Internet Multimédias nous serait également délivré. Je propose au Conseil d'autoriser le Président à signer la charte NETPUBLIC et les éventuels avenants. Je précise aussi que cette action est gratuite.

M. Michel CHAMPREDON

Merci. Je pense que l'ensemble des élus sera favorable à la signature de cette charte. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ?

Le Conseil d'Agglomération :

☞ *AUTORISE Monsieur le Président à signer la charte « NETPUBLIC », les éventuels avenants et tout document à intervenir dans le cadre de la mise en œuvre de cette charte qui a pour objet de fédérer les différents réseaux d'espaces publics*

10 - Déploiement fibre optique – Convention GEA / SFR (ancien point 7)

M. Michel CHAMPREDON

Ce dossier conséquence aborde le déploiement de la fibre optique et de la convention avec SFR.

M. Fouad FAREH

Il y a quelques mois de cela, nous vous avons présenté le contexte du déploiement du réseau très haut débit pour le GEA. Je procéderai succinctement à quelques rappels. Nous travaillons avec les opérateurs télécoms Orange et SFR depuis deux ans, et ce, afin qu'ils déploient au mieux la fibre optique sur notre territoire. Nous appartenons aux zones qualifiées AMII ou Appel à Manifestation d'Intention d'Investissement.

Ces opérateurs ont donc déclaré au Commissaire général à l'investissement leur intention de développer le réseau en zone moyennement dense le 31 janvier 2011. Deux opérateurs ont massivement répondu aux zones AMII, à savoir Orange et SFR.

C'est dans ce cadre que SFR doit déployer la fibre optique dans les 37 communes de l'Agglomération. SFR est le primo investisseur de l'opération, Orange étant co-investisseur. Afin de coordonner au mieux les travaux de « l'opérateur-déployeur », nous signons une convention avec SFR. L'objectif de cette convention est également de contrôler le déploiement et le respect des délais annoncés et de mettre en avant les territoires en difficulté en ce qui concerne le haut débit. La convention stipule que nous sommes tenus d'agir en concertation avec l'opérateur SFR concernant tout déploiement d'infrastructures.

Je souhaite vous livrer quelques éléments qui resituent le projet dans un contexte départemental. Nous sommes la seule Agglomération en zone AMII dont la totalité du territoire sera déployé par un opérateur privé. Nous sommes un peu jalouxés. Je vous propose d'autoriser le Président à signer cette convention.

M. Michel CHAMPREDON

La parole est à Monsieur MABIRE.

M. Arnaud MABIRE

Bonsoir. Merci de me donner la parole. Je m'interroge sur plusieurs points complémentaires. J'ai envoyé un courriel cet après-midi suite à la réception d'un courrier du SIEGE qui nous demande de privilégier France Télécom dans le cadre de l'enfouissement des réseaux. Je souhaite donc comprendre l'interaction qui a cours entre le SIEGE et la proposition qui nous est soumise ce soir. Par ailleurs, disposons-nous d'engagements quant à un planning de déploiement ?

M. Michel CHAMPREDON

Attendez, nous allons d'abord prendre les questions. M. OBE a la parole. Veuillez noter les questions, Monsieur FAREH.

M. Francis OBE

Ma question vient...

M. Michel CHAMPREDON

Excuse-moi Francis. J'explicite la question qui vient d'être posée. Les maires ont reçu un courrier du SIEGE (syndicat de l'électricité) qui les enjoint à privilégier France Télécom lors d'enfouissement de réseaux. Pourquoi le SIEGE tient-il ce discours alors que l'Agglomération signe une convention avec SFR ? J'ai oublié le sujet de la deuxième question.

M. Arnaud MABIRE

Il s'agit des délais et des engagements pris quant à ces derniers.

M. Michel CHAMPREDON

D'accord. Cette question concerne le planning. La parole est à Monsieur OBE.

M. Francis OBE

Ma question porte également sur le même sujet : la convention semble prévoir des délais, quels sont-ils ?

M. Michel CHAMPREDON

La parole est à Michèle RIVE.

M. José LAHEYE

J'ai interverti mon micro avec celui de Michèle. Je souhaite préciser que nous traiterons avec SFR qui risque d'être absorbé par un autre opérateur. Cela ne pose pas de difficultés en soi. Je ne m'oppose pas à la possibilité d'utiliser les infrastructures ni à l'occupation de l'espace public. Toutefois, la convention stipule que « les collectivités s'engagent à faciliter, dans la mesure du possible, le développement des réseaux privés, visés au paragraphe précédent ». Quels seront ces réseaux privés en dehors de SFR ?

Le point qui m'interpelle le plus est la mention du développement des réseaux « en surface et à l'intérieur des immeubles ». Le réseau ne peut être qu'enterré. Où va-t-on si on commence à construire un réseau en surface ? Nous requérons l'enfouissement de l'ensemble des réseaux. France Télécom nous informe qu'il déploiera la fibre à travers son réseau enfoui via SFR. Nous ne pouvons pas accepter un réseau en surface !

La définition commune des sites prioritaires ne posera pas de difficultés, toutefois, il est mentionné que le déploiement des réseaux privés sera « neutre et non discriminatoire ». Quelle est l'organisation concrète que sous-tend cette affirmation ? Devrons-nous traiter exclusivement avec SFR et son sous-traitant Orange pendant une période définie ou pouvons-nous traiter avec d'autres opérateurs ?

Je fais partie des élus de France Télécom et nous avons tenu un symposium en décembre lors duquel ils n'ont pas su répondre à cette question.

Ils ne veulent pas répondre en ce qui concerne le calendrier ou la sous-traitance. Ils se sont « partagé le gâteau » mais ne savent pas répondre aux questions. Ils nous expliquent que le déploiement est soumis à leurs possibilités financières et nous avertisse de la dureté de la concurrence. Méfions-nous ! Ne donnons pas un chèque en blanc. Les profits qu'ils réalisent sont gigantesques, en contrepartie, les populations doivent être connectées au réseau Internet haut débit le rapidement possible.

Je répète par ailleurs que je m'opposerai à la mise en place d'un réseau en surface car cette conception du développement réseau est passéiste.

M. Jean-Paul LE VOURC'H

J'ajouterai deux remarques. La première porte sur le vocabulaire employé : il n'existe plus d'opérateur public sur le territoire. Il n'existe que des opérateurs privés. Je souhaiterais obtenir une réponse très précise concernant l'élément suivant qui est important : quel est le coût du raccordement ? Ce dernier comprend les coûts de raccordement et d'abonnement des particuliers et des professionnels au regard du débit qu'ils demandent. L'intérêt de la convention réside dans la communication de cet élément.

A partir du moment où nous signons une convention, l'ensemble de la population du GEA, que ce soit les particuliers ou les professionnels devra s'adresser à l'unique société partenaire et ce dernier pourra imposer les prix qui lui conviennent. Si les prix ne sont pas déterminés dans la convention, cette dernière ne présente aucun intérêt.

M. Thierry QUENNEHEN

Quelle est la coordination prévue avec l'installation du réseau haut débit prévue par le Conseil Général et existant à Evreux ?

Mme Monica LEMEILLEUR

Je souhaite préciser la question de Monsieur MABIRE. Il semble me souvenir qu'au dernier trimestre 2012, France Télécom nous a envoyé un courrier précisant qu'il mandatait SFR afin de couvrir notre territoire rural par secteur dans le cadre de ce projet de fibre optique.

M. Thierry DESFRESNES

Les questions du planning et du coût ont été évoquées. J'ai toutefois une autre question. Monsieur LE VOURC'H a rappelé à juste titre que le service public ne procède plus à l'installation du réseau. Nous traitons uniquement avec le secteur privé, qu'il s'agisse de SFR ou de Orange. La convention fait état de l'engagement de l'opérateur à couvrir l'ensemble du territoire mais je m'interroge quant aux assurances dont nous disposons afin que l'entièreté du territoire soit couverte. Il s'agit de l'intérêt privé. Ces opérateurs travailleront donc d'abord dans les territoires rentables, à savoir les territoires densément peuplés. Comment sommes-nous assurés que l'opérateur tiendra ses engagements et déploiera la fibre optique dans les villages les plus isolés ?

M. Michel CHAMPREDON

Voilà une belle série de questions. Le dossier a été étudié en commission. Je ne sais pas quelles ont été les questions soulevées lors de l'étude du dossier en commission, mais les différentes interrogations soulevées relèvent généralement du travail de la commission. Je donne la parole à Monsieur VIVIER avant la réponse de Monsieur FAREH.

M. Philippe VIVIER

Le manque de coordination m'interroge. L'ensemble des communes adhérentes au SIEGE reçoit des informations mais ces dernières ne sont pas coordonnées. En effet, nous dépendons normalement du SIEGE dans les cas d'enfouissement et de création de réseau. Nous avons transmis cet élément à Monsieur FAREH ce soir mais je souhaiterais que nous aboutissions à une coordination de l'information, afin d'éviter la navigation « à vue » des opérateurs.

M. Michel CHAMPREDON

La parole est à Monsieur FAREH pour répondre à l'ensemble de ces questions.

M. Fouad FAREH

Je vais tenter de répondre à l'ensemble des questions. Vous me rappellerez les questions omises, si cela arrivait. Concernant les délais, nous avons précisé le calendrier lors de la présentation que nous avons réalisée il y a quelques mois. De mémoire, le lancement du déploiement à Evreux aura lieu cette année. Il se poursuivra dans la commune de Gravigny en 2014 et le reste des communes à partir de 2015, en sachant que le délai maximum de déploiement est de 5 ans. Ces délais ont été estimés et communiqués par les opérateurs.

M. Michel CHAMPREDON

Votre réponse est précise.

M. Fouad FAREH

En ce qui concerne l'installation en surface, je n'y crois pas un seul instant. Il s'agit de l'installation sur les gaines des immeubles. L'ensemble du réseau sera enfoui.

M. Michel CHAMPREDON

Le terme « surface » n'implique pas un réseau aérien. Ce dernier est passé de mode.

M. Fouad FAREH

Concernant le courrier du SIEGE, deux thématiques différentes sont abordées et amalgamées, à savoir l'enfouissement des réseaux et le déploiement du très haut débit. L'opérateur Orange qui possède l'infrastructure enfouie des réseaux télécoms sera donc chargé de l'aspect de l'enfouissement du réseau. SFR n'enfouira pas les infrastructures d'Orange. A la question du déploiement des fourreaux, qu'une personne m'a réitérée cet après-midi par courriel, je réponds par la négative. En effet, lorsqu'Orange enterre ses réseaux, elle prévoit le câblage nécessaire pour déployer la fibre optique *in fine*. De plus, il faut garder à l'esprit que Orange est co investisseur de SFR.

Concernant nos liens avec le Conseil général et son SDAN, à savoir, leur Schéma Directeur...

M. Michel CHAMPREDON

Le SDAN est l'acronyme de Schéma Directeur de l'Aménagement Numérique.

M. Fouad FAREH

Exactement. Le Conseil Général ne dispose d'aucun moyen d'intervention sur notre territoire. En effet, une fois classée zone AMII, la moindre dépense en fonds propre provoque la perte de l'ensemble des subventions, impactant ainsi le Conseil Général qui perdrait le financement de l'Union Européenne. Ils ne peuvent pas intervenir.

M. Michel CHAMPREDON

Nous devons organiser le développement par nous-mêmes.

M. Fouad FAREH

Nous sommes chanceux et les autres territoires nous envient. Je suis régulièrement interrogé sur nos méthodes et les raisons ayant poussé l'opérateur à déployer la fibre dans toute l'Agglomération. Vous pouvez constater que seuls les pôles urbains des autres Communautés sont équipés de la fibre optique, à titre d'exemple, seuls Vernon et Les Andelys sont déployés dans La CAPE. Nous sommes régulièrement interrogés quant aux méthodes qui nous ont permis de développer un réseau de fibre optique aux frais de l'opérateur. En effet, un tel déploiement représente des coûts et les autres EPCI paient des coûts de déploiement.

Est-il possible de repréciser la question portant sur les obligations contractuelles ?

M. Jean-Paul LE VOURC'H

Quel est le coût final pour les particuliers et les professionnels selon le niveau de débit qui est demandé ? La relation est contractuelle.

M. Fouad FAREH

Je vais vous répondre. Le déploiement actuellement prévu concerne l'infrastructure. Lorsque le Conseil Général a déployé son infrastructure basée sur la fibre noire, cette dernière n'était pas mise en service. Une fois la fibre noire « allumée », le réseau est loué et chaque opérateur propose son offre. Le déploiement réalisé par SFR ne signifie pas que ce dernier sera l'unique opérateur à pouvoir proposer des abonnements. C'est uniquement le déployeur de l'infrastructure. Orange et Free pourront proposer leur offre. Il existe des accords à l'échelle nationale pour ce cas de figure. Avez-vous d'autres questions ?

M. Michel CHAMPREDON

Arnaud MABIRE souhaite prendre la parole.

M. Arnaud MABIRE

Je précise la question liée au SIEGE. Dans le cadre du déploiement de cette fibre, quelle solution choisirons-nous ? Devons-nous être propriétaires des fourreaux et percevoir une rémunération de la part d'Orange ? Ou devons-nous laisser France Télécom agir ?

M. Fouad FAREH

Il existe deux solutions dans le cas de figure du courrier adressé par le SIEGE. La première solution consiste à payer les fourreaux et les chambres de tirage qui sont installées en même temps que l'enfouissement, lors duquel l'opérateur met également en place leur fourreau. Toutefois, vous ne pourrez louer vos fourreaux à personne car qui souhaitera en bénéficier ?

Lorsqu'une collectivité installe ses propres fourreaux, elle le réalise dans un objectif de GFU. Cette dernière représente une stratégie à l'échelle du territoire pour connecter un groupement fermé d'utilisateurs. C'est dans ce cadre que des collectivités installent des fourreaux, mais cela ne présente actuellement aucun intérêt à notre échelle. De plus, il faut calculer la distance, les tronçons, la pertinence stratégique de ce réseau. Il faut s'interroger sur ces aspects. Pour moi, nous n'avons aucun intérêt à enfouir quelques centaines de mètres de fourreau.

M. Michel CHAMPREDON

Thierry COT nous communique à présent des informations techniques et pratiques.

M. Thierry COT

Si vous me le permettez, j'ajouterai quelques compléments techniques aux propos de Monsieur FAREH. Concernant l'aspect du fourreau – qui vaut également lors de nos propres travaux lorsque nous sommes maîtres d'ouvrage pour la voirie – il est convenu avec SFR que nous utilisons prioritairement les fourreaux existants de France Télécom. Lors de nos propres travaux, nous étudions l'installation de fourreaux au cas par cas, selon les avis et les besoins. Nous n'en installons pas s'il existe déjà des fourreaux.

Concernant le positionnement du Syndicat, nous les contacterons sans tarder et une réunion technique est déjà prévue pour lundi. Cette dernière nous permettra d'instaurer une forme de concertation. Nous n'étions pas informés de cette problématique et nous nous interrogeons quant au rôle de l'Agglomération qui pourrait soutenir en complément l'utilisation des fourreaux afin d'obtenir une cohérence des « propriétaires » de fourreaux.

Concernant le coût de raccordement pour chaque appartement ou maison : il est à l'étude et ne figurera pas dans la convention. Le coût est à l'étude entre les deux opérateurs co-déploieurs, puisque SFR réalise le déploiement dans notre territoire mais il est en partenariat avec Orange à l'échelle nationale. Il faut noter que l'utilisation de la fibre Internet très haut débit par d'autres opérateurs est autorisée par l'Autorité de régulation

des télécommunications, à savoir l'ARCEP. Des accords commerciaux intra-branche ont spécifié cet usage. L'installation du haut débit ne se traduira pas par un monopole de SFR pour l'utilisateur. L'Autorité de régulation du marché veillera à cette logique de mise en concurrence. Nous ne disposons toutefois pas du coût technique du raccordement, comprenez que je ne parle du coût des offres commerciales des opérateurs qui sont nationales.

M. Jean-Paul LE VOURC'H

Concernant les fourreaux, il est évident qu'ils doivent être installés dès les travaux d'enfouissement. Cela permet de ne pas creuser à nouveau à chaque fois qu'un câble doit être enfilé, quelle que soit sa nature. Il est évident que le coût de pose d'un fourreau dans une fouille ouverte est ridicule, car le matériel constituant le fourreau ne coûte même pas un euro au mètre. Il est indiscutable qu'il est préférable d'installer des fourreaux dès la fouille ouverte, quel que soit l'acteur qui l'installe – un opérateur, la commune...

Je considère que la question du coût du raccordement est fondamentale. Monsieur FAREH, votre comparaison avec le déploiement des autres territoires est intéressante, mais il correspond à l'investissement réalisé. Si le montant n'est pas défini dès le début, l'opérateur a évidemment intérêt à déployer le plus possible de fibre. En effet, l'ARCEP contrôlera ce déploiement en fonction des investissements réalisés sur le territoire. Nous savons que la répartition et le nombre de raccordements seront proportionnels à l'investissement. Il ne faut pas rêver en ce qui concerne l'investissement des opérateurs car ce ne sont pas des philanthropes. Nous sommes certains qu'ils récupéreront leur investissement dans le coût du raccordement.

Par ailleurs, le coût des abonnements peut différer selon les territoires. Le coût de l'abonnement en Région Rhône-Alpes diffère du coût de l'abonnement en Corse ou dans le Nord.

M. Alain NOGAREDE

Concernant les fourreaux que nous avons installés pour le chauffage urbain, seront-ils réutilisés ? Et en cas de réponse positive, ne pourrions-nous pas demander un droit d'utilisation à l'acteur qui en aura l'usage ?

M. Fouad FAREH

Concernant les fourreaux, la question portait sur l'installation de nouveaux fourreaux ou non pour la fibre optique très haut débit. J'ai répondu à cette question. Concernant les tarifs, la concurrence de ces derniers est déjà en place car les opérateurs disposent d'infrastructures. La concurrence est nationale. L'abonnement, qu'il soit contracté à Evreux ou Marseille, le tarif est similaire. Il n'y aura pas d'augmentation. L'investissement en ce qui concerne l'infrastructure est un business. Toutefois, les tarifs seront similaires : il est impensable d'envisager une augmentation des tarifs du fait de leur investissement. Je souhaite également aborder la question du déploiement anarchique de fourreaux. Ce type d'installation avait cours il y a trente ans. Je me suis entretenu avec la personne en charge de ces travaux au Conseil Général concernant un déploiement sans stratégie des fourreaux, car nous ne savons pas où la chambre de tirage de l'opérateur sera installée.

Les fourreaux installés pour le chauffage pourront effectivement être réutilisés si SFR, déployeur, ne dispose pas de la taille de fourreau nécessaire. Ils utiliseront nos fourreaux au coût de 50 centimes par mètre linéaire et par an qui sont indiqués dans la délibération. C'est ce tarif que nous appliquons dans nos zones d'activité.

M. Alain NOGAREDE

Quel est le montant ? Est-ce 0,50 centime d'euros ?

M. Fouad FAREH

Absolument. Le tarif appliqué est de 0,50 centime d'euros du mètre linéaire pour une année.

M. Alain NOGAREDE

Ce montant est annuel ?

M. Fouad FAREH

Absolument. Nous facturons les fourreaux au mètre.

M. Alain NOGAREDE

Ce montant est-il perçu de manière répétée ?

M. Alain NOGAREDE

La facturation est cyclique.

M. Michel CHAMPREDON

Monsieur FAREH, combien de personnes avaient assisté à la commission ? N'y a-t-il pas eu une commission qui a traité de ce sujet ?

M. Fouad FAREH

Nous avons évoqué ce sujet en commission lors de l'unique réunion que nous avons réussi à rassembler.

M. Michel CHAMPREDON

Il faudrait procéder à des réunions plus fréquentes pour que nos collègues puissent débattre de ce genre de questions. Je tiens à remercier l'ensemble des élus pour leurs questions et Monsieur FAREH pour les réponses précises qu'il a apporté. Je sou mets à présent cette délibération au vote. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie de cette unanimité.

Le Conseil d'Agglomération :

☞ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer la convention à passer avec SFR pour le déploiement de la fibre optique sur le territoire du GEA, les éventuels avenants et tout document à intervenir dans ce cadre.-----

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

11 - Commune d'Evreux – Rue d'Argence – Lotissement SCI EXELSIA – Convention de rétrocession préalable

M. Michel CHAMPREDON

Nous abordons à présent une délibération qui traite de l'aménagement du territoire. Jean-Claude JAMES est le rapporteur des cinq prochaines délibérations.

M. Jean-Claude JAMES

Merci Monsieur le Président. Il s'agit de trois rétrocessions d'équipement réalisées par la ville d'Evreux et l'Agglomération. Il s'agit de signer les trois conventions afin de rétrocéder les équipements communs.

M. Michel CHAMPREDON

L'ensemble de cette délibération est conforme aux critères et à l'inspection technique qui s'est tenue. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Je vous remercie.

M. Michel CHAMPREDON

La parole est à Monsieur Le VOURC'H.

M. Jean-Paul LE VOURC'H

Je suis déjà intervenu au sujet de la demande de reprise dans le domaine public des dossiers déposés depuis quelques années. Les services s'étaient engagés à répondre rapidement. Nous attendons la réponse, de même que vos explications vis-à-vis des personnes qui ont déposé ces dossiers.

M. Michel CHAMPREDON

La rapidité est une notion très variable dans le champ public. Je suis d'accord pour faire réaliser l'inventaire des dossiers en cours. J'ai prestement informé Monsieur COT de la situation. Cette tâche est comprise dans son travail. Il doit exhumer des dossiers. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions pour l'ensemble de ces trois délibérations ? Je vous remercie de cette unanimité.

Le Conseil d'Agglomération :

☞ **DECIDE** la reprise par le Grand Evreux Agglomération, à l'issue de leur réalisation, des différents équipements relevant de sa compétence du lotissement SCI EXELSIA rue d'Argence à Evreux, et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention tripartite à intervenir entre le Grand Evreux Agglomération, la Ville d'Evreux et la SCI EXELSIA ainsi que tout document s'y rapportant et avenant éventuel à intervenir.

12 - Commune des Baux Sainte Croix – Lotissement CIR LOTISSEMENT LOTEXIA – Convention de rétrocession préalable

M. Michel CHAMPREDON

Y a-t-il des oppositions ou des abstentions pour l'ensemble de ces trois délibérations ? Je vous remercie de cette unanimité.

Le Conseil d'Agglomération :

☞ **DECIDE** la reprise par le Grand Evreux Agglomération, à l'issue de leur réalisation, des différents équipements relevant de sa compétence du lotissement CIR LOTISSEMENT LOTEXIA aux Baux sainte croix, et **AUTORISE** M. le Président ou son représentant à signer la convention tripartite à intervenir entre le Grand Evreux Agglomération, la commune des Baux Sainte Croix et CIR LOTISSEMENT LOTEXIA ainsi que tout document s'y rapportant et avenant éventuel à intervenir.

13 - Commune de Sacquenville – Rue de Tourneville – Lotissement Le Saint Aubin France Europe Immobilier – Convention de rétrocession préalable

M. Michel CHAMPREDON

Y a-t-il des oppositions ou des abstentions pour l'ensemble de ces trois délibérations ? Je vous remercie de cette unanimité.

Le Conseil d'Agglomération :

☞ **DECIDE** la reprise par le Grand Evreux Agglomération, à l'issue de leur réalisation, des différents équipements relevant de sa compétence du lotissement Le Saint Aubin à Sacquenville, et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention tripartite à intervenir entre le Grand Evreux Agglomération, la commune de Sacquenville et la Société France EUROPE IMMOBILIER ainsi que tout document s'y rapportant et avenant éventuel à intervenir.

14 - Développement d'une filière locale bois énergie sur le territoire – Etude – Constitution du comité de pilotage

M. Michel CHAMPREDON

Nous traitons à présent de la charte forestière.

M. Jean-Claude JAMES

Il s'agit de créer un comité de pilotage au sujet de la charte forestière afin de mettre en place le projet bois énergie. Ce dernier est composé d'une filière bois locale. Les appels d'offres des prestataires ont déjà été réalisés et sont en cours d'analyse. En vue du démarrage de l'étude et étant donné les enjeux de celle-ci, je propose que le comité soit composé des personnes citées ci-après : Messieurs Michel CHAMPREDON, Jean-Claude JAMES, Thierry QUENNEHEN et Madame Sophie BUQUET-RENOLLAUD.

M. Michel CHAMPREDON

C'est un beau quatuor. On ne change pas une équipe qui gagne. Je lance un appel à candidatures car ce comité de pilotage restreint mériterait d'être élargi. Chers collègues, vous avez le droit de vous inscrire. Messieurs Guy DOSSANG, Francis OBE et Claude METAYER proposent leur candidature.

M. José LAHEYE

Excusez-moi, mais du fait de la candidature de Michèle Rive, je retire ma proposition, car il faut laisser la place aux collègues. Je souhaite préciser que je suis tout à fait favorable au développement d'une filière bois, mais il semblerait que plus de la moitié du bois utilisé dans le cadre du chauffage urbain soit un bois qui provienne de l'extérieur à la région. Ce constat m'interpelle.

M. Michel CHAMPREDON

D'autres élus souhaitent-ils s'inscrire ? Mobilisez-vous, la charte forestière mérite un peu d'investissement. De plus, les Comités ne réunissent pas la totalité des inscrits. Mme Michèle Rive s'inscrit. Pardon, vous souhaitiez prendre la parole.

Mme Michèle RIVE

Si la présence d'une personne supplémentaire est requise et qu'aucun autre élu ne propose sa candidature, je me porte volontaire. Toutefois, je préférerais que d'autres élus s'inscrivent.

M. Michel CHAMPREDON

Mme Michèle Rive s'inscrit, au même titre que M. Rémy Priez, Mme Josette Harent, M. Francis Bénard, M. Guy Lesellier. Ainsi constitué, le comité de pilotage prend une forme plus honorable. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Si d'autres élus venaient à désirer s'inscrire, n'hésitez pas à vous manifester car nous allons clôturer l'accès au Comité dans la semaine.

Le Conseil d'Agglomération :

☞ *FIXE, ainsi qu'il suit, la composition du comité de pilotage de l'étude pour le développement de la filière locale bois énergie :*

M. Michel Champredon,

Mme Sophie Buquet-Renollaud,

M. Jean-Claude James,

M. Thierry Quennehen

M. Rémy Priez

Mme Josette Harent

M. Francis Bénard

M. Guy Lesellier

M. Guy Dossang

M. Francis Obé

M. Claude Métayer

M. José Laheyé

Mme Michèle Rive

15 - Amélioration des connaissances naturalistes pour une meilleure prise en compte de la biodiversité dans la gestion des forêts - Etude – Constitution du comité de pilotage

M. Michel CHAMPREDON

Cette délibération vise également à créer un Comité de pilotage, est-ce le même thème visé ?

M. Jean-Claude JAMES

Non. Cette délibération vise à créer un autre Comité.

M. Michel CHAMPREDON

Oui, pardon. Allez-y Monsieur JAMES.

M. Jean-Claude JAMES

Je souhaitais ajouter que l'étude en cours déterminera les capacités du réservoir dont nous disposons afin d'alimenter la filière bois car pour le moment, nous n'en possédons pas une connaissance précise.

M. Michel CHAMPREDON

Certains collègues ont présenté leur candidature et j'ajoute donc leurs noms à ceux des collègues figurant déjà sur la délibération. Il s'agit de Mesdames Josette HARENT, Olga BIDAULT, Christine FESSARD, Francine SAUDBREUIL et de Monsieur Marc MORILLON. D'autres personnes souhaitent-elles s'inscrire ? Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Je vous remercie.

Le Conseil d'Agglomération :

☞ **FIXE** ainsi qu'il suit la composition du comité de pilotage de l'étude pour l'amélioration des connaissances naturalistes pour une meilleure prise en compte de la biodiversité dans la gestion des forêts du territoire :

M. Michel Champredon,

M. Jean-Claude James,

M. Thierry Quennehen

Mme Josette Harent

Mme Olga Bidault

Mme Christine Fessard

Mme Francine Saudbreuil

M. Marc Morillon

DEVELOPPEMENT DURABLE

16 - Festival du Film d'environnement « génération durable » - Subvention à l'Association ALEGRA

M. Michel CHAMPREDON

Monsieur QUENNEHEN est le rapporteur de cette délibération qui porte sur l'attribution de 3 500 euros de subvention à Alegra.

M. Thierry QUENNEHEN

Effectivement, cette délibération est composée d'une demande de subvention pour le festival de l'environnement organisé par l'association Alegra située à Gravigny. Ce festival se déroule lors de la semaine du développement durable et propose des projections de films traitant de la thématique du développement durable mais aussi des débats, des expositions et des rencontres. Le périmètre de l'action a été élargi et concerne davantage de lieux d'intervention pour une plus grande proximité avec le public. Le budget prévisionnel de l'action s'élève à 42 000 euros. Le festival bénéficie de l'aide de la Région, du Conseil Général, de ADEME et des territoires acteurs, comprenant le GEA. Nous sommes sollicités pour une subvention de 3 500 euros.

M. Michel CHAMPREDON

Ces 3 500 sont à rapporter aux 40 000 euros de budget total. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? J'incite l'ensemble des élus à se rendre à ce type d'actions. Pour y avoir participé l'année dernière, j'ai constaté que peu d'élus étaient présents. Or, les actions que nous finançons méritent d'être plus suivies. La délibération est adoptée.

Le Conseil d'Agglomération :

☞ **OCTROIE** à l'association ALEGRA, porteuse du projet de Festival Environnement « génération durable » 2013, 3 500 € pour l'organisation de cette manifestation, et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** le cahier des charges des partenaires et tous documents à intervenir dans le cadre de ce projet

MOBILITES DURABLES

17 - Mise en œuvre du PDU – Projet vitesse commerciale – Priorité bus aux carrefours à feux et transport collectif en site propre – Institution d'un fonds de concours aux communes pour les acquisitions foncières liées à la réalisation du TCSP

M. Michel CHAMPREDON

Cette délibération traite du PDU et sera exposée par Monsieur QUENNEHEN. Il s'agit de la mise en œuvre des sites propres donnant la priorité aux bus aux carrefours à feu.

M. Thierry QUENNEHEN

Ce dossier est important dans la mesure où il contient la mise en place d'actions capitales du PDU. Nous dénommons cette action « vitesse commerciale des bus » car l'objectif est de faciliter le déplacement des bus. Ces derniers bénéficieront donc d'une meilleure fréquence et qualité de service rendue aux utilisateurs.

La première étape du chantier consiste à accorder la priorité aux bus dans les carrefours à feux tricolores. Il s'agit donc d'équiper les feux de récepteurs qui détectent les bus lorsque ces derniers s'approchent et de régler les feux afin de leur donner la priorité tout en fermant la voie aux autres véhicules. Ce système sera installé sur 35 carrefours pour un budget prévisionnel estimé à 400 000 euros HT.

Le deuxième chantier vise la mise en place de transports en communs en site propre – cette expression signifie qu'une voie est réservée aux bus à certains endroits afin qu'ils circulent plus rapidement – et s'appuie sur deux sites, choisis après que nous nous sommes assuré que les voies ne devraient pas subir de travaux souterrains futurs. En effet, nous désirons nous assurer que les aménagements que nous allons entreprendre ne seront pas détruits dans quelques années pour cause de travaux.

Le premier site est situé rue de Verdun. La voie en site propre débutera à partir du tribunal et se poursuivra en tant que couloir partagé entre le bus et les vélos, entraînant la suppression des places de stationnement.

Une seule voie est prévue entre l'Iton et la rue Ducy, avec priorité aux bus, afin de pouvoir poursuivre vers la cathédrale.

Le deuxième site est situé rue du Faubourg Saint Léger, connue pour les embouteillages chroniques qui y surviennent. Le bus bénéficiera d'une voie en site propre avant d'arriver dans la rue du Val d'Iton, le début étant prévu devant la boulangerie. La construction d'un giratoire en bas de la côte du Val d'Iton est prévue pour faciliter la circulation. Nous complétons ces équipements par des modifications du jalonnement en centre-ville, puisque ces nouvelles voies renforcent le risque d'embouteillage dans un premier temps. Les déviations prévues pour les automobilistes leur seront clairement indiquées. Nous adapterons également les feux, les aménagements cyclables, les aires piétonnes afin de construire un ensemble agréable et plaisant pour tous.

Le coût des travaux s'élève à 2 millions hors taxes. Ces derniers comprennent le giratoire et seront intégralement financés par le budget mobilité durable. Toutefois, le budget voirie permettra de financer les travaux de démolition de la voie MATMUT.

M. Michel CHAMPREDON

En ce qui concerne le calendrier, je rappelle que les travaux auront lieu d'avril à novembre.

M. Thierry QUENNEHEN

Il me semble que ce laps de temps est consacré à la communication et non aux travaux.

M. Michel CHAMPREDON

Les études de maîtrise d'ouvrage et de maîtrise d'œuvre sont programmées d'avril à novembre 2013.

M. Thierry QUENNEHEN

Absolument, mais ces éléments ne figurent pas dans la délibération. Une importante action de communication sera déployée car il s'agit de changements conséquents. Je saisis cette occasion pour vous informer de la coordination de ces travaux avec les réaménagements de la rue Oursel. En effet, un site propre sera également construit dans cette zone. L'objectif est une montée en charge synchronisée.

Les conseils de quartiers et de centre-ville ont été consultés sur cette action et ont émis un avis favorable pour cette organisation. Vous disposez en annexe de cette délibération de la répartition financière entre les différents budgets, à savoir, le budget du GEA, le budget principal et le budget annexe et le budget des communes. Il est à noter que ces opérations sont réalisables grâce à l'augmentation du versement transport votée en décembre 2011. Cette dernière nous a quasiment contraints d'entreprendre ces aménagements de voirie.

Le FEDER contribue au projet à hauteur de 29 % du coût des études, soit 787 960 euros. La Région participe également et a déjà versé 87 000 euros pour la réalisation des études et financera jusqu'à 20 % des travaux. Nous sommes en attente de leur réponse dont je n'ai pas encore pris connaissance.

J'attire aussi votre attention sur la réalisation du giratoire rue du Faubourg Saint-Léger qui nous oblige à acheter la station-service Elan et la maison adjacente détenue par le GEA. La répartition des compétences prévoit que de telles acquisitions sont gérées par la ville d'Evreux. Cependant, cet aménagement est lié à l'aménagement du TCSP, c'est pourquoi il est proposé d'instaurer un fonds de concours du GEA à hauteur de 50 % du coût des acquisitions foncières opérées par les communes dans le cadre de la mise en œuvre de ce programme. Cette démarche vise à faciliter l'achat de ce bâtiment par la commune afin de réaliser un équipement d'intérêt intercommunautaire.

En conséquence, il est demandé au Conseil de valider la répartition financière proposée, de décider de la prise en charge par le budget « mobilités durables » des travaux à effectuer sur les réseaux d'eau et d'assainissement rendus nécessaires par la mise en œuvre du TCSP ; d'octroyer un fonds de concours de 50 % aux communes qui procéderont à des acquisitions foncières liées à la mise en œuvre du projet de TCSP, et de modifier en conséquence le règlement actuel d'octroi des fonds de concours par le GEA. Il est aussi demandé au Conseil de solliciter toutes les subventions susceptibles d'être octroyées au GEA dans le cadre de cette opération et enfin, d'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les conventions nécessaires.

M. Michel CHAMPREDON

Merci Thierry QUENNEHEN. La parole est à Monsieur NOGAREDE.

M. Alain NOGAREDE

Est-ce qu'une partie de ces travaux peut être réversible, à savoir expérimentales ? Je pense notamment à la rue du Docteur Oursel.

M. Michel CHAMPREDON

Une réponse commune sera apportée après avoir entendu l'ensemble des remarques. Monsieur LE VOURC'H.

M. Jean-Paul LE VOURC'H

Le dossier présenté par Monsieur QUENNEHEN est fondamental puisqu'il occasionnera des travaux et des aménagements importants et une nouvelle gestion de la circulation automobile dans toute la ville. Ce dossier s'inscrit dans la perspective très intéressante du développement durable. Je note que cette délibération aborde conjointement deux dossiers totalement différents. Tout d'abord, la mise en place du TCSP constitué des travaux et de la maîtrise d'ouvrage, de l'organisation de la circulation et des financements.

Concernant les travaux, la quasi-totalité des rues citées – rue de Verdun, rue Oursel – ne posent pas de difficultés car elles sont situées en centre-ville. Des difficultés surviennent en ce qui concerne la rue du Faubourg Saint Léger où l'aménagement possède la forme d'un goulot d'étranglement. Le secteur de cette rue compris entre la rue du Val lton et la rue du Pont de fer est particulièrement sensible car la circulation n'est possible que sur deux voies. Or, les travaux ne prévoient pas un élargissement de la voirie mais un passage prioritaire du bus. Afin d'illustrer mon argument, je m'appuierai sur la métaphore d'une bouteille d'eau : le goulot d'étranglement limite la capacité d'écoulement. Nous avons choisi de positionner un « bec verseur » dans ce secteur qui réglera totalement la situation. En conséquence, l'écoulement de la circulation sera ralenti. Si nous parvenons à atteindre notre objectif de fluidification du trafic pour cette zone, les embouteillages se déplaceront en amont et les rues de Gravigny seront encombrées. Il peut m'être rétorqué que l'objectif n'est pas de faciliter la circulation automobile, mais de prioriser les bus. Je suis d'accord mais nous disposons peut-être d'une opportunité afin de répondre à ce problème en créant une voie supplémentaire de 200 mètres. Je relève ce point qui est le seul aspect de la délibération posant problème. Je pense que nous recevrons sous peu de nombreuses demandes requérant la modification de l'aménagement de ce secteur. Ensuite, le financement et la répartition entre l'Agglomération et la ville d'Evreux, je constate que nous anticipons un des chapitres du pacte financier et la répartition des compétences. Cette charte n'était pas prévue jusqu'à présent. Nous l'actons ce soir. Le Pacte sera ficelé sans que nous y prenions garde, au fur et à mesure des délibérations qui délimiteront les actions de tous les chapitres du Pacte. J'aurais souhaité dissocier cette délibération en deux parties distinctes. En effet, cette délibération intègre un élément étudié dans la prochaine délibération – la délibération que nous étudions est par ailleurs tout à fait liée à la délibération suivante – à travers la demande faite à la ville d'Evreux d'acheter une propriété du GEA, alors qu'Evreux devra automatiquement reverser ce bien au GEA. Il me semble que notre décision anticipe le Pacte financier et met en place des impacts rétroactifs. En effet, le GEA est déjà propriétaire. Pourquoi la ville d'Evreux devrait acheter ce bien pour ensuite le reverser au GEA ? Monsieur le président, je propose qu'Evreux rachète la propriété foncière une fois les travaux achevés. Le GEA aura réalisé ses travaux sur son territoire foncier et la ville d'Evreux pourra acheter les espaces restant disponibles. Voici ma proposition.

M. Michel CHAMPREDON

Afin de répondre, Monsieur QUENNEHEN a la parole.

M. Thierry QUENNEHEN

Je répondrai d'abord à la plus facile des questions, à savoir, celle de la réversibilité de certains travaux. Les travaux de la rue Oursel sont considérés comme réversibles car nous avons opéré des choix techniques, tel que l'agrandissement des trottoirs, qui nous permettront, s'il est impératif de rétablir ou de changer le schéma de circulation, de modifier l'aménagement de la rue. La rue Oursel est une expérimentation.

Nous modifierons les habitudes et à ce titre, nous rencontrerons certainement des résistances. Certains des arguments qui seront avancés pourront être objectifs mais l'essentiel est de rester force de proposition dans une situation où la circulation est largement bloquée. La question portant sur la rue du Faubourg Saint Léger fait écho à l'un de nos débats récurrents de commission. En effet, nous instaurons une régulation par les bus. Ces derniers auront la priorité et ouvriront la « marche ». Le flux se réglera ensuite naturellement avec les feux. Nous savons qu'un giratoire permet un meilleur écoulement de la circulation. L'effet entonnoir mentionné ne sera déclenché que par l'arrivée des bus. Or ces derniers ne sont pas fréquents au point de congestionner la circulation, cette dernière restera donc fluide et s'améliorera même grâce à la suppression des feux.

Enfin, la construction d'une troisième voie est une bonne idée et je suis d'accord avec ton argument. Toutefois, cette solution était largement plus coûteuse et longue à mettre en œuvre. En effet, cela suppose d'acheter les maisons situées le long de la route et les processus et délais d'expropriation sont prodigieusement longs. Cette voie pourra être créée dans une perspective de long terme.

Mme Christine FESSARD

Bonsoir à tous. J'apporte de l'eau au moulin de Monsieur QUENNEHEN en relayant les propos d'élus de la troisième commission qui se sont félicités de la mise en place de feux clignotants orange pour cause de travaux, car la circulation s'en est trouvée grandement fluidifiée. Nous pouvons imaginer qu'un giratoire jouera le même rôle.

De plus, si nous nous basons sur des DUP dans le cadre de ce projet, nous ne les réaliserons pas dans les délais. Or vous savez que l'argent fléché pour le TCSP doit être consommé dans un délai défini. En d'autres termes, la taxe qui a été levée doit être utilisée et attribuée aux projets pour lesquels elle a été perçue, et ce dans une échéance de court terme, ce qui est normal. Je souhaite revenir sur la question du Pacte financier et fiscal. Je ne pense pas que nous entrons dans ce cadre avec cette délibération. En revanche, le groupe de travail dédié au fonds de concours s'est récemment réuni afin de traiter de ce particularisme, qui n'avait pas été anticipé dans le règlement des fonds de concours. Monsieur Thierry QUENNEHEN l'a d'ailleurs rappelé au cours de sa présentation. Nous avons travaillé conjointement sur l'idée d'un fonds de concours, circonscrit à cet usage du TCSP, pour des opérations d'achat de foncier pour les communes.

Je citerai un autre exemple qui intéressera tout particulièrement les communes en périphérie d'Evreux : la possible création de parkings de délestage, ces derniers permettant aux habitants de garer leurs voitures pour ensuite prendre les transports en commun.

Il se trouve que si ces parkings sont déclarés d'intérêt communautaire, le foncier devra être acquis par la commune mais le fonds de concours du TCSP pourra être mis en œuvre. Ces actions ne rentrent pas dans le cadre du débat autour du Pacte financier et fiscal qui se tiendra plus tard.

M. Alain NOGAREDE

Je souhaite apporter une remarque : les deux ronds-points seront très rapprochés.

M. Michel CHAMPREDON

Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Monsieur LE VOURC'H et Monsieur PATTYN s'abstiennent.

Le Conseil d'Agglomération :

☞ **VALIDE** (moins deux abstentions) la répartition financière des travaux de mise en œuvre d'un « transports en commun en site propre » (TCSP), **DECIDE** la prise en charge par le budget « mobilités durables » des travaux à effectuer sur les réseaux d'eau et d'assainissement rendus nécessaires par la mise en œuvre du TCSP, **OCTROIE** un fonds de concours de 50% aux communes qui procéderont à des acquisitions foncières liées à la mise en œuvre du projet de TCSP, et **MODIFIE** en conséquence le règlement actuel d'octroi des fonds de concours par le GEA, **SOLLICITE** toutes les subventions susceptibles d'être octroyées au GEA dans le cadre de cette opération par le Département, la Région et l'Europe et **AUTORISE** le Président à **SIGNER** l'avenant à passer à la convention de Délégation de service public des transports urbains, formalisant les modifications de desserte consécutives à la mise en œuvre de ce projet ; ces modifications concernent les secteurs suivants : Saint Léger, Oursel et Verdun.

18 - Mise en œuvre du PDU – Projet vitesse commerciale – Propriété sise 22 rue du Faubourg Saint Léger à Evreux - Cession à la ville d'Evreux – Fonds de concours du GEA

M. Michel CHAMPREDON

Monsieur QUENNEHEN présente cette délibération.

M. Thierry QUENNEHEN

Cette délibération a pour objet l'acquisition par la ville d'Evreux de la parcelle que nous venons de mentionner. La ville d'Evreux achète la station essence Elan et la maison mitoyenne. Evreux bénéficiera dans le cadre de cet achat du fonds de concours précédemment institué. La parcelle de la maison a été l'objet d'une nouvelle estimation en 2012, auparavant estimée à 135 000 euros sa valeur a diminué et n'atteint plus que les 126 000 euros aujourd'hui. Les frais de démolition restent à la charge du GEA et les frais de notaire sont à la charge de l'acquéreur. Il est demandé l'octroi d'un fonds de concours de 63 000 euros.

M. Michel CHAMPREDON

Merci. J'imagine que le vote est similaire.

M. Jean-Paul LE VOURC'H

Je souhaite émettre une remarque. L'estimation a été réalisée pour une maison éventuellement habitable alors qu'elle sera détruite.

M. Michel CHAMPREDON

La délibération est adoptée à la majorité avec deux abstentions.

Le Conseil d'Agglomération :

☞ **DECIDE** (moins deux abstentions) pour la mise en œuvre du TCSP, la cession à la ville d'Evreux de la parcelle AH 104 pour un montant de 126 000 €, **OCTROIE** à la ville d'Evreux un fonds de concours de 63 000€ représentant 50% du coût d'acquisition et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer l'acte, les conventions et avenants éventuels à intervenir entre le GEA et la Ville d'Evreux à l'occasion de cette opération

EQUILIBRE SOCIAL DE L'HABITAT

19 - Evreux - PRU de la Madeleine – Eure habitat – Réhabilitation de l'immeuble ASPIN– Eco-prêt de 255 000 € Garantie communautaire

M. Michel CHAMPREDON

Serge BONTEMPS présente une série de délibérations portant sur l'équilibre social de l'habitat. La première d'entre elles traite de la réhabilitation de l'immeuble ASPIN.

M. Serge BONTEMPS

Mes chers collègues, bonsoir. Je vous propose quatre dossiers ce soir. Le premier concerne le PRU de la Madeleine. Eure Habitat réhabilite et résidentialise l'immeuble Aspin qui comporte 24 logements. Vous disposez de la liste des travaux : travaux de réhabilitation, travaux spécifiques pour 21 logements PMR, c'est-à-dire, accessibles aux personnes handicapées, travaux dans les parties communes et travaux de résidentialisation.

Vous pouvez constater l'ampleur de ces travaux dont le prix de revient global s'élève à 895 806,56 euros. Je tiens à attirer votre attention sur l'évolution de la classe énergétique qui passe de E à C. Ce changement est significatif en ce qui concerne les économies d'énergie réalisées.

L'augmentation du coût du loyer sera largement compensée par lesdites économies. Les locataires bénéficieront de logements rénovés, d'un coût de loyer moindre tout en habitant un immeuble à l'aspect extérieur agréable.

Nous sommes sollicités à hauteur de 50 % d'une garantie d'emprunt d'un montant de 255 000 euros, le GEA contribuera à hauteur de 127 500 euros. Je précise que la subvention avait été votée le 28 Juin 2012.

M. Michel CHAMPREDON

Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie.

Le Conseil d'Agglomération :

☞ **ACCORDE** sa garantie à Eure habitat, à hauteur de 50 % du remboursement d'un Prêt d'un montant total de 255 000 euros que cet organisme doit contracter auprès de la Caisse des dépôts et consignations pour financer la réhabilitation de 24 logements de l'immeuble ASPIN à Evreux.

20 - Evreux - PRU de la Madeleine – Eure habitat – Réhabilitation de l'immeuble PEYRESOURDE – Eco-prêt de 980 000 € - Garantie communautaire

M. Michel CHAMPREDON

Cette délibération porte sur une garantie communautaire au bénéfice d'Eure Habitat.

M. serge BONTEMPS

Nous nous situons toujours dans le PRU de la Madeleine mais nous traitons à présent de la garantie d'emprunt de l'immeuble Peyresourde qui comprend 84 logements. Vous disposez de la liste des travaux. Il est à noter que 21 logements sont en PMR, et que la hausse du montant des loyers est compensée par la diminution des charges.

Nous sommes sollicités pour la garantie d'emprunt de 980 000 euros au total pour laquelle nous versons une garantie de 490 000 euros.

M. Michel CHAMPREDON

Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie.

Le Conseil d'Agglomération :

☞ **ACCORDE** sa garantie à Eure habitat à hauteur de 50 % du remboursement d'un Prêt d'un montant total de 980 000 euros que cet organisme doit contracter auprès de la Caisse des dépôts et consignations pour financer la réhabilitation de 84 logements de l'immeuble PEYRESOURDE à Evreux.

21 - Evreux - PRU de la Madeleine – Eure habitat – Résidentialisation de l'immeuble PEYRESOURDE – Prêt PRU de 80 000 € - Garantie communautaire – Modification du montant de la subvention

M. Michel CHAMPREDON

Cette délibération concerne le même immeuble que la délibération précédente.

M. Serge BONTEMPS

En effet, mais cette délibération concerne les aspects de résidentialisation, alors que les aspects de rénovation et de résidentialisation avaient été traités conjointement pour la délibération concernant l'immeuble Aspin. Eure Habitat dissocie ses dossiers de cette manière. Cette délibération présente une particularité. La subvention de 68 778 euros votée le 28 juin 2012 impacte le montant de la subvention 2013 en la revoyant à la baisse et atteint 49 659,80 euros. Le montant de la subvention est donc réduit. Nous vous proposons de contribuer à hauteur de 50 %, soit 40 000 euros pour un emprunt total de 80 000 euros.

M. Michel CHAMPREDON

Y a-t-il des votes contre ? Monsieur LAHAYE a la parole.

M. José LAHEYE

Au vu de l'ampleur des travaux réalisés, que je salue, je désirais m'enquérir de la présence de compteurs individuels d'eau.

M. Serge BONTEMPS

C'est une bonne question.

M. Michel CHAMPREDON

Il faudra vérifier leur présence.

M. José LAHEYE

Ma question s'applique à l'ensemble des logements.

M. Michel CHAMPREDON

D'accord. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie.

Le Conseil d'Agglomération :

☞ **OCTROIE** à Eure habitat une subvention de 49 659,91 € en lieu et place de la subvention de 68 778 € délibérée le 28 juin 2012 pour la résidentialisation de l'immeuble PEYRESOURDE à Evreux le plan de financement de l'opération ayant été revu à la baisse, et **ACCORDE** à Eure habitat sa garantie à hauteur de 50 % du Prêt Renouvellement Urbain Subventionné d'un montant total de 80 000 €, soit une garantie de 40 000 €

22 - Evreux - PRU de Nétreville – Eure habitat – Réhabilitation de l'immeuble FLANDRE – Subvention du GEA

M. Michel CHAMPREDON

Je donne la parole à Christine FESSARD... Ah pardon, il reste une délibération concernant une subvention pour Eure Habitat.

M. Serge BONTEMPS

Nous changeons de secteur géographique car la délibération concerne le PRU de Nétreville. L'immeuble Flandre comprend 50 logements. Nous sommes sollicités, cette fois, pour une subvention concernant la réhabilitation dont les détails sont inscrits dans la délibération.

Je vous propose de verser une subvention de 131 064 euros en émettant toutefois une réserve. En effet, il est à noter que cette opération est financée à condition que les colonnes enterrées soient prises en charge par Eure Habitat. En effet, nous sommes en désaccord avec ce bailleur social. Je vous propose donc de conditionner le versement de la subvention aux décisions prises quant au financement des colonnes enterrées à Nétreville. Je propose cette subvention en attirant votre attention sur ce point. Il faudra qu'Eure Habitat contribue financièrement à l'enfouissement des colonnes enterrées.

M. Michel CHAMPREDON

Eure Habitat a été pointé du doigt à ce sujet depuis un certain temps. En effet, le profil de poste des gardiens ne prévoit pas que ces derniers ramassent les ordures disséminées autour des colonnes enterrées. Cet entassement d'ordure aux côtés des colonnes enterrées résulte de l'achat par certaines familles de sacs poubelles supérieurs à 50 litres. Or, les orifices des poubelles ne permettent pas de déposer un sac d'ordure de 100 litres. Les sacs sont donc déposés à côté des colonnes enterrées.

J'ai suggéré à Eure Habitat d'offrir à tout nouveau locataire un rouleau de sacs de 50 litres afin d'indiquer à la famille que la contenance des sacs ne doit pas être supérieure à 50 litres. Les orifices des poubelles sont étroits car nous connaissons les mésaventures qui peuvent résulter de chutes d'enfants dans ces poubelles à la suite de jeux plus ou moins stupides. Les fabricants et les décideurs, afin de prévenir ce risque, ont décidé d'opter pour des orifices relativement étroits.

Nous avons demandé à l'organisme de logement de mobiliser ses gardiens. Or l'organisme nous a répondu que cette tâche ne figurait pas dans les fiches de poste des gardiens. Il n'est donc pas possible de leur demander de réaliser cette tâche, sous peine d'être soumis à d'intenses négociations syndicales en interne, avec la mise en place d'un comité technique paritaire, etc.

Toutefois, les problèmes de salubrité publique et de qualité environnementale doivent être résolus. Nous avons investi dans des colonnes enterrées. Ces dernières doivent être efficaces à 100 % et non pas à 80 %. Je considère qu'Eure Habitat doit se positionner dans le bon sens et nous avons déjà tenu quelques réunions houleuses, mais nous devons faire entendre ces messages. Monsieur DESFRESNES a la parole.

M. Thierry DESFRESNES

Nous sommes confrontés à des problèmes de fonctionnement et d'entretien quotidiens des colonnes enterrées. Afin de remettre en contexte les projets de renouvellement des quartiers, il faut préciser que l'ensemble des opérations du quartier de la Madeleine ont été financées par l'Agglomération dans le cadre du projet Anru de la Madeleine. L'Agglomération bénéficie alors de financements conséquents, et il faut avoir cette donnée à l'esprit lorsque nous évoquons les bailleurs.

En l'occurrence, les actions à mener concernent Nétreville et les financements ne sont pas équivalents à ce qu'ils ont pu être, ainsi que nous l'avons rappelé à plusieurs reprises dans cette instance. Les bailleurs ont en effet bénéficié de l'investissement de la Madeleine lors de la rénovation de la Madeleine. Nous requérons à présent un investissement des bailleurs pour le quartier de Nétreville et qu'ils prennent en charge une partie, au moins, le génie civil. Or Eure Habitat reste obtus et fermé.

Il faut partager les investissements car ils représentent des économies de fonctionnement pour l'organisme par la suite. Nous sommes en négociation avec Eure Habitat afin qu'ils prennent en charge les investissements de Nétreville.

M. Michel CHAMPREDON

J'ajouterais que nous mobilisons également nos ambassadeurs du tri, qui expliquent en faisant du porte à porte le fonctionnement du tri des déchets. Cela représente aussi un investissement de la part de l'Agglomération. Or il est efficace et conséquent financièrement parlant. Y a-t-il des votes contre ou des abstentions, sous réserve de la condition exprimée par Monsieur BONTEMPS? Je vous remercie.

Le Conseil d'Agglomération :

☞ **ACCORDE** à Eure habitat une subvention d'un montant total de 131 064 € pour la réhabilitation de l'immeuble LE FLANDRE, au regard des décisions qui seront prises par Eure habitat sur le financement des colonnes enterrées du quartier de Nétreville.

FINANCES

23 - Evreux Volley Ball – Subvention 2013

M. Michel CHAMPREDON

Les subventions suivantes seront présentées par Christine FESSARD. La première concerne une subvention de 20 000 euros à Evreux Volley Ball.

Mme Christine FESSARD

Notre équipe féminine évolue pour la deuxième saison en ligue nationale de volley et travaille auprès des plus jeunes à travers des actions dans les écoles primaires et des stages ouverts à tous pendant les vacances scolaires. Le club met en place des actions auprès de l'encadrement afin qu'il apporte à tous une formation de qualité.

M. Michel CHAMPREDON

La parole est à Monsieur NOGAREDE.

M. Alain NOGAREDE

Monsieur le Maire, je crois que nous devons réfléchir aux compétences de l'Agglomération dans les années futures. Le sport de haut niveau est-il une compétence de l'Agglomération ? Pourquoi pas. Cela représente un intérêt, au même titre que le basket qui rencontre un grand succès. Toutefois, nous devons nous interroger concernant l'extensibilité du budget de l'Agglomération qui est utilisé pour subventionner des associations sportives.

M. Thierry DESFRESNES

Je souhaite également intervenir pour expliquer les raisons de mon abstention sur ce dossier. Alain a cité l'une d'entre elles, à savoir la question de la compétence. Nous devons prendre un choix à un moment donné. Je suis d'autant plus gêné par cette délibération car elle ne porte que sur le club de volley d'Evreux, et ce dernier peut ressortir comme une priorité de l'Agglomération. Or ce n'est pas la mienne et je tiens à l'affirmer.

La principale raison motivant mon abstention est la somme allouée, qui s'élève à 20 000 euros. Je souhaite comparer cette somme avec la demande de subvention de 50 000 euros que j'avais émise pour le budget de la cohésion sociale. On pourra me reprocher de « radoter », mais j'éprouverai de grandes difficultés à voter une telle subvention en sachant que la subvention au budget de la cohésion sociale a été refusée. Je m'abstiendrai donc.

Mme Christine FESSARD

Lors de la commission des finances, nous n'avons pas débattu de ce dossier lorsque nous l'avons abordé. En effet, lors de riches débats tenus les années précédentes, il nous était apparu que notre action ne se situait pas dans une compétence sport – que l'Agglomération ne possède pas – mais à l'échelle de l'attractivité du territoire. Cette action ne contribue pas spécifiquement au tourisme, mais ce club permet qu'Evreux soit mentionné à l'extérieur de notre territoire.

M. Michel CHAMPREDON

En tout cas, en ce qui concerne la question... Serge Le BEC demande la parole, je compléterai ma réponse tout à l'heure.

M. Serge Le BEC

Le basket et le volley sont des sports spectaculaires. Cette subvention est pour moi tout aussi légitime que celle que nous pouvons verser à la Scène Nationale ou à l'Abordage qui contribuent au rayonnement de notre territoire. Je porte un regard similaire à l'intérêt que représente cette équipe de sport haut niveau pour l'Agglomération. Des personnes se déplacent lors de matchs et s'enquêtent de l'actualité du club au-delà de l'Agglomération. Pour moi, c'est de l'attractivité.

Mme Michèle RIVE

J'ai toujours pensé qu'un territoire possédant une excellente cohésion sociale et présentant un taux d'emploi satisfaisant peut disposer d'une excellente notoriété.

Il est rare que je ne vote pas une délibération, mais je m'abstiendrai à ce sujet, considérant que nous devrions réfléchir de façon plus large quant à nos affectations budgétaires.

M. José LAHEYE

Je soutiens la position de mon camarade Thierry DESFRESNES car il est vrai que le refus de vote pour les PST me reste en travers de la gorge. Pourtant, j'adore le volley et je considère que le sport crée des événements lors desquels les personnes se retrouvent et communient. Les rencontres sont parfois passionnées mais sont toujours bénéfiques. Toutefois, je m'abstiendrai par solidarité avec Thierry concernant les PST.

M. Michel CHAMPREDON

Monsieur l'adjoint aux sports de la ville d'Evreux, je vous remercie. Ma remarque abondera le sens des propos de Serge Le BEC. Il est possible de s'interroger quant à la délimitation de nos compétences. L'Agglomération existe depuis une dizaine d'années et je pense que lors du prochain mandat, les collègues qui occuperont nos responsabilités pourront réfléchir à l'évolution de certaines compétences. Nous avons évoqué les gens du voyage : c'est une des possibilités.

La question du sport professionnel n'est pas un sujet tabou, notamment pour le rayonnement et l'attractivité du territoire qu'il offre. Le Cadran, créé avant la création de l'Agglomération, devra également être l'objet de réflexions car un Palais des Congrès représente un outil structurant pour une Agglomération. Il est possible d'envisager de s'interroger à propos du golf, de l'hippodrome de Navarre, etc. Ces outils à rayonnement extra territorial peuvent être intégrés dans la gestion plus directe de l'Agglomération qui prendrait une nouvelle dimension.

Nous observerons les évolutions futures à court terme du Conseil, à savoir dans les trois ou quatre prochaines années. Les collègues en responsabilité poursuivront peut-être sur la même voie, mais peut-être l'orienteront-ils dans une direction totalement différente. Nous pouvons garder ces éléments à l'esprit et y réfléchir mais ils ne sont pas à l'ordre du jour.

Nous devons nous prononcer en ce qui concerne une équipe de sport professionnel soutenue par la ville d'Evreux, le Département et la Région. Il est à noter que cette équipe réalise un travail de terrain. Ce paramètre a été étudié par la ville d'Evreux avant de décider de soutenir cette équipe et nous avons cessé notre soutien au tennis de table il y a trois ans car sa stratégie reposait sur l'achat de joueuses en Asie du sud-est et d'afficher des résultats à l'échelle nationale sans travail de terrain. C'est peut-être l'amertume du nouveau Président d'Evreux tennis de table qui s'est exprimé tout à l'heure. C'était une boutade Alain.

M. Alain NOGAREDE

Nous n'avons pas acheté des cars de Chinoises.

[Rires de l'assemblée]

M. Michel CHAMPREDON

En tout état de cause, le club réalise un travail de terrain et compte plusieurs centaines de licenciés. La commission a proposé de reconduire la subvention de 2012 à l'identique. Qui est contre ? Qui s'abstient ? 6 abstentions.

Le Conseil d'Agglomération :

☞ **ACCORDE** (moins 6 abstentions) une subvention de 20 000 € à l'association « Evreux Volley Ball » pour l'année 2013 et **AUTORISE** le Président à signer la convention de partenariat afin de définir les relations de parrainage et de communication.

24 - Comité des œuvres sociales – Amicale des retraités territoriaux – Subventions 2013

M. Michel CHAMPREDON

Cette délibération présente les subventions 2013 allouées au Comité des œuvres sociales et à l'Amicale des retraités territoriaux.

Mme Christine FESSARD

Des subventions de 70 000 et 1 200 euros sont respectivement proposées pour le COS et l'Amical des retraités territoriaux.

M. Michel CHAMPREDON

Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Je vous remercie.

Le Conseil d'Agglomération :

☞ **OCTROIE** au COS une subvention d'un montant total de 70 000 € au titre de l'année 2013, **OCTROIE** à l'Amicale des retraités territoriaux une subvention d'un montant de 1 200 € au titre de l'année 2013 et **AUTORISE** M. le Président à signer la convention et avenants éventuels à passer avec le

REVENUS ET CHARGES

25 - Commune d'Evreux - Réhabilitation des vestiaires et du terrain d'honneur du stade du 14 juillet - Fonds de concours du GEA

M. Michel CHAMPREDON

Nous abordons à présent les fonds de concours.

Mme Christine FESSARD

Le budget total de ce projet s'élève à 1 020 000 euros hors taxes. L'opération rentre tout à fait dans le règlement prévu pour l'octroi d'un fonds de concours. Le GEA est sollicité à hauteur de 157 500 euros soit 16 % du budget, qui comprend d'autres partenaires. La sixième commission a émis un avis favorable.

M. Michel CHAMPREDON

Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Je vous remercie.

Le Conseil d'Agglomération :

☞ **DECIDE** l'attribution d'un fonds de concours de 157 500 € à la commune d'EVREUX pour la réhabilitation du stade du 14 juillet et **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer la convention financière et tout document afférent à ce dossier

26 - Commune de Gauville la Campagne - Edification d'un mur de séparation entre le cimetière et les habitations Fonds de concours du GEA

M. Michel CHAMPREDON

Ce fonds de concours concerne Gauville la Campagne.

Mme Christine FESSARD

Le budget total du projet est de 26 968,24 euros. Nous sommes sollicités à 50 %, à savoir à hauteur de 13 484,12 euros. Nous rentrons dans le cadre des fonds de concours.

M. Michel CHAMPREDON

Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Je vous remercie.

Le Conseil d'Agglomération :

☞ **DECIDE** l'attribution d'un fonds de concours de 13 484,12 € à la commune de GAUVILLE LA CAMPAGNE pour l'édification d'un mur de séparation entre le cimetière et les habitations et **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer la convention financière et tout document afférent à ce dossier

27 - Commune de la Chapelle du Bois des Faulx - Construction de vestiaires sur le terrain de sport - Fonds de concours du GEA

M. Michel CHAMPREDON

Cette attribution de fonds de concours concerne le Chapelle du Bois des Faulx.

Mme Christine FESSARD

Le montant total de l'opération s'élève à 88 931,30 euros. L'Agglomération est sollicitée à hauteur de 34 %, soit 30 236,65 euros, en raison de la présence d'autres partenaires. La sixième commission a également émis un avis favorable.

M. Michel CHAMPREDON

Pas d'opposition ? Pas d'abstention ?

Le Conseil d'Agglomération :

☞ **DECIDE** l'attribution d'un fonds de concours de 30 236,65 € à la commune de LA CHAPELLE DU BOIS DES FAULX pour la construction de vestiaires sur le terrain de sport et **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer la convention financière et tout document afférent à ce dossier.

28 - Commune d'EMALLEVILLE – Réfection et mise en sécurité de l'arche de l'église. Fonds de concours du GEA

M. Michel CHAMPREDON

Cette délibération porte sur la réfection de l'arche de l'église à Emalleville.

Mme Christine FESSARD

Je précise que ce dossier vous a été transmis sur table. En effet, une erreur a été commise lors de l'envoi des documents.

M. Michel CHAMPREDON

Vous pouvez mettre de côté la délibération concernant Miserey.

Mme Christine FESSARD

Absolument. Ce changement a eu lieu sur demande de Madame le Maire. La réfection et la mise en sécurité de l'arche de l'église nécessitent un budget total de 34 394,15 euros. Nous sommes sollicités à hauteur de 34 %, à savoir pour une somme de 11 664,07 euros. Je précise que nous n'avons pas étudié ce dossier en commission des finances mais il correspond parfaitement au dossier des fonds de concours.

Mme Sophie BUQUET-RENOLLAUD

N'ayant pas pu participer à la commission, je pose ma question en séance.

Mme Christine FESSARD

S'agit-il de CURSUS ?

Mme Sophie BUQUET-RENOLLAUD

Tu as tout à fait deviné. Ce chantier aurait-il pu être confié à CURSUS ? En effet, les travaux semblent correspondre à leurs compétences et cela semble mieux financé que l'intervention des fonds de concours.

M. Michel CHAMPREDON

Monsieur le maire peut-il répondre ?

M. Patrick PATTYN

Le Conseil municipal a choisi de favoriser les entreprises de la commune. Nous avons naturellement lancé un appel d'offres incluant des entreprises de l'extérieur mais nous avons prioritairement des entreprises locales pour ce qui concerne les travaux de rénovation d'intérieur.

M. Michel CHAMPREDON

Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? C'est adopté.

Le Conseil d'Agglomération :

☞ **DECIDE** l'attribution d'un fonds de concours de 11 664,07 € à la commune d'EMALLEVILLE pour la réfection et la mise en sécurité de l'arche de l'église et **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer la convention financière et tout document afférent à ce dossier.

29 - Commune de Sacquenville - Agrandissement de l'agence postale - Fonds de concours du GEA

Mme Christine FESSARD

Il s'agit de l'agrandissement de l'agence postale de Sacquenville. Cette opération s'élève à 30 875 euros pour laquelle nous sommes sollicités à hauteur de 50 %. Cette opération s'inscrit dans le cadre des fonds de concours.

M. Michel CHAMPREDON

Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Je vous remercie.

Le Conseil d'Agglomération :

☞ **DECIDE** l'attribution d'un fonds de concours de 15 437,50 € à la commune de SACQUENVILLE pour l'agrandissement de l'agence postale et **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer la convention financière et tout document afférent à ce dossier.

30 - Commune de Saint Sébastien de Morsent - Réhabilitation de l'installation de chauffage et de production d'eau chaude du gymnase Pierre de Coubertin - Fonds de concours du GEA

M. Michel CHAMPREDON

Nous étudions à présent le chauffage et la production d'eau chaude du stade de Saint Sébastien de Morsent.

Mme Christine FESSARD

Le budget prévisionnel du projet est de 70 024,56 euros. Nous sommes sollicités à hauteur de 43 % à savoir 29 762,28 euros du fait de la présence d'autres financeurs. La sixième commission a donné un avis favorable.

M. Michel CHAMPREDON

La parole est à Michèle RIVE.

Mme Michèle RIVE

Une chaudière bois ne peut-elle pas être envisagée ?

M. Serge BONTEMPS

Alors, c'est mon rêve, mais les études ont démontré... Si vous faites appel à vos souvenirs, vous vous rappellerez que nous avons lancé une étude pour la ZAC du Vallon Fleuri, afin que cette dernière soit équipée d'une chaudière à production biomasse. Malheureusement, les calculs prévoyaient la faisabilité ou non du projet, et cela n'était pas possible pour notre territoire. A mon grand désespoir.

M. Michel CHAMPREDON

Très bien. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ?

Le Conseil d'Agglomération :

☞ **DECIDE** l'attribution d'un fonds de concours de 29 762,28 € à la commune de SAINT SEBASTIEN DE MORSENT pour la réhabilitation de l'installation de chauffage et de production d'eau chaude du gymnase Pierre de Coubertin et **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer la convention financière et tout document afférent à ce dossier

31 - Contrat d'agglomération – Etudes techniques et stratégiques pour la réhabilitation de la Halle des Expositions et du Cadran – Subvention d'équipement du GEA

M. Michel CHAMPREDON

Cette délibération porte sur l'action n°10 du Contrat d'Agglomération. Madame FESSARD est le rapporteur.

Mme Christine FESSARD

Il s'agit de réaliser l'étude stratégique, technique, juridique et économique afin de mener à bien l'opération. Vous disposez du détail des phases. Je ne les commenterai pas. Il est demandé au GEA un financement à hauteur de 50 000 euros. Cette action est bien entendu soutenue par d'autres financeurs. Je n'ai rien de plus à ajouter à l'avis favorable de la sixième commission.

M. Michel CHAMPREDON

Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Je vous remercie.

Le Conseil d'Agglomération :

☞ **DECIDE** l'attribution d'une subvention d'équipement de 50 000 € à la Ville d'Evreux pour la réalisation des études techniques et stratégiques en vue de la réhabilitation de la Halle des Expositions et du Cadran, action inscrite au Contrat d'agglomération 2011-2013 et **AUTORISE** Madame Christine FESSARD, 1ère Vice-présidente, à **SIGNER** la convention financière et tout document afférent à ce dossier

ADMINISTRATION

32 - Mutualisation de la Direction générale des services techniques - Convention de mise à disposition ville d'Evreux / Grand Evreux Agglomération

M. Michel CHAMPREDON

Cette délibération traite de la mutualisation de la Direction générale des services techniques de l'Agglomération et de la Direction générale de l'Aménagement urbain de la ville d'Evreux. Vous êtes au fait que notre directeur général des services techniques, alias Monsieur LAGUERRE, est parti le 31 décembre 2012. Cela nous a donné la possibilité de réfléchir à la question de l'organisation des services. Je cède la parole à Olga BIDAULT qui expose cette délibération.

Mme Olga BIDAULT

Merci Monsieur le Président. L'objet de cette délibération est de présenter la recherche de mutualisation, à la suite de quoi des conventions seront rédigées. Cette mutualisation s'inscrit dans la recherche d'amélioration du fonctionnement au quotidien des deux collectivités que sont le GEA et la ville d'Evreux. De nombreuses mutualisations ont été mises en place et je citerai à titre d'exemple la direction de la communication et le garage.

La mutualisation de la Direction générale des services techniques et de la Direction générale de l'Aménagement urbain vise à renforcer l'efficacité des services. Cette mutualisation concernerait le directeur général des services techniques de la ville d'Evreux et trois assistantes – deux d'Evreux et une du GEA – qui seraient l'objet d'une mise à disposition croisée de leur temps de travail.

Le départ du directeur des services techniques de l'Agglomération en décembre favorise la conciliation des objectifs de la ville et du GEA en assurant une transversalité indispensable entre les directions. L'objectif vise la réduction voire la disparition de toute gêne ou lenteur au sein des équipes et de mieux appréhender les rôles de chacun.

Une nouvelle organisation de la Direction générale de l'Aménagement urbain est en cours d'élaboration. Le nouveau DGST s'appuiera sur les directeurs – que nous savons très impliqués – et trois agents dont l'emploi du temps sera partagé entre les deux collectivités. Cette organisation ne pourra que donner satisfaction aux deux directeurs généraux des services.

Il est important de préciser que la convention de mutualisation pourra faire l'objet d'une dénonciation de la part des deux collectivités mais aussi de la part du DGST. Concernant le calendrier, plusieurs phases se sont dessinées. Le projet a été examiné par le CTP du GEA le 18 décembre 2012, puis au Bureau municipal d'Evreux le 21 janvier 2013 et il a recueilli l'avis favorable de la sixième commission en février 2013. Enfin, le projet sera examiné par le CTP de la ville d'Evreux le 15 février et au Conseil municipal d'Evreux le 4 mars.

M. Michel CHAMPREDON

Merci Madame BIDAULT. Je pense que l'essentiel a été exposé. Y a-t-il des oppositions ? Oui, Monsieur DESFRESNES.

M. Thierry DESFRESNES

Nous avons évoqué ce projet à de nombreuses reprises dans diverses instances : le Bureau municipal, la ville et à chaque occasion, j'ai exprimé mon opposition à ce projet. Il n'y a pas de raisons que je change et je réitère cette opposition ce soir.

Je suis un peu surpris par l'énonciation des dates du calendrier. Les avis des CTP sont visés dans la délibération, or, le projet n'a pas été examiné en CTP à la ville d'Evreux – je ne sais pas si c'est le cas pour l'Agglomération.

Mme Olga BIDAULT

Le CTP d'Evreux examinera le projet le 15 février. Le GEA a étudié ce dossier le 18 décembre.

M. Thierry DESFRESNES

Il n'y a pas lieu de viser ces avis dans la délibération de ce soir. Ce détail pourra sans doute être modifié. Quelles sont les raisons de mon opposition ? Je pense que ce dossier est mal ficelé – j'ai exprimé cet argument au Bureau municipal d'Evreux – alors qu'il est important. Des collectivités telles que la ville d'Evreux ou du GEA doivent bénéficier de personnels qualifiés et en nombre suffisant. C'est une réalité, nous avons besoin de cadres et de cadres techniques de qualité.

L'Agglomération perd effectivement un directeur général des services techniques et la ville d'Evreux perd un adjoint au directeur général des services techniques qui ne sera pas remplacé. Nous affaiblissons les services. Lorsque j'entends qu'une mutualisation renforcera nos deux collectivités, je pense le contraire, à savoir, qu'on affaiblira les services. Ceci est mon avis personnel. Ce n'est pas la qualité de la personne pressentie pour être nommée qui est en question, bien au contraire. Je considère que nous affaiblirons l'encadrement technique de nos deux collectivités à travers cette mesure et je pense que la mutualisation n'a pas été construite de façon suffisamment sérieuse et réfléchie. C'est pourquoi je voterai contre cette délibération.

Mme Christine FESSARD

Je fais partie de la troisième commission et nous traitons de dossiers qui font « la navette » entre la ville et le GEA. Il est intéressant de ne s'adresser qu'à un seul interlocuteur qui traitera l'intégralité du dossier.

Je pense que dans ce cadre, nous ne favorisons pas l'affaiblissement mais, au contraire, le renforcement de la démarche. J'ajouterai que Madame BIDAULT a signalé que le dossier a été bordé, il est donc réversible, quoi qu'il en soit.

M. Michel CHAMPREDON

En effet, la durée de cette convention de mutualisation est d'un an. Nous aviserons par la suite. La parole est à Madame BIDAULT puis à Monsieur COT.

Mme Olga BIDAULT

Je souhaite préciser que le poste de Jérôme LAGUERRE est encore à pourvoir. Il avait été envisagé, si un appui supplémentaire au poste de DGST mutualisé est requis, que nous pourrions embaucher une personne afin d'aider dans ce sens. Je ne l'avais pas signalé lors de ma présentation mais suite à la remarque de Monsieur DESFRESNES, je préfère le préciser.

M. Thierry COT

Vous pouvez bien entendu imaginer que la délibération a été préparée avec les acteurs concernés. Au-delà de l'efficacité, ce sont les relations entre collectivités qui ont été analysées. En effet, malgré la bonne volonté de tous, nous nous apercevons que la synergie est nécessaire afin de gagner en efficacité et efficience et de réduire le temps, parfois perdu, dans l'étude de dossier.

Je citerai à titre d'exemple une situation à peine caricaturale. La propreté des espaces verts relève de la compétence communale d'Evreux et la propreté de la voirie relève de l'Agglomération, qui se traduit par le nettoyage des trottoirs. A la Madeleine, une question a été soulevée concernant un papier qui serait situé entre un espace vert et un trottoir. En cas de perturbations atmosphériques telles qu'une bourrasque de vent, il est possible de s'interroger grâce à la création d'une commission, afin de savoir quelle est la collectivité responsable de l'enlèvement dudit papier.

M. Michel CHAMPREDON

Vous riez mais c'est vrai. Allez-y, Monsieur COT.

M. Thierry COT

Cette situation, à peine caricaturée, a conduit à la réorganisation de son service propreté par la ville d'Evreux. La totalité du nettoyage de la voirie et des espaces a été confiée au GEA pour le quartier de la Madeleine, suite à la signature d'une convention. La propreté de l'ensemble du reste du territoire est assurée par la ville d'Evreux suite à la signature d'une convention.

Au-delà de cette caricature qui prête à sourire, vous êtes vous-mêmes parfois confrontés à ce type de situation dans les communes. Les cadres techniques ont conclu que cette mutualisation représenterait un véritable gain de temps et de synergie pour nos deux collectivités qui agissent simultanément sur le même territoire et pour les mêmes habitants. J'ai une totale confiance en leur jugement en ce qui concerne l'organisation de leur travail.

M. Michel CHAMPREDON

Cette convention d'un an sera soumise à l'évaluation. Nous pourrions procéder à des ajustements si nécessaires par la suite. Qui s'oppose à cette délibération ? 4 élus. Qui s'abstient ? 1 élu. Je vous remercie.

Le Conseil d'Agglomération :

☞ **AUTORISE** (moins 4 voix contre et 1 abstention) Mme Fessard, 1ère Vice-présidente, à **SIGNER** les conventions de mise à disposition du Directeur général des services techniques de la ville d'Evreux et de ses assistantes (deux assistantes de la ville d'Evreux et une assistante du GEA) et tout avenant à intervenir dans le cadre de cette mutualisation de la Direction générale des services techniques de la ville d'Evreux, à hauteur de 50% du temps de travail des intéressés

EAU ET ASSAINISSEMENT

33 - Fourniture d'eau potable entre le SIAEP Evreux Nord et le GEA – Convention

M. Michel CHAMPREDON

Nous abordons à présent le secteur rapporté par Gaston GAUDEMER. Cette délibération traite de la fourniture d'eau potable et de la convention avec le SIAEP Evreux Nord.

M. Gaston GAUDEMER

Vous savez que les installations actuelles du forage de Normandie appartiennent au Syndicat d'Evreux Nord et ont été mises en veille suite à la détection d'une pollution. Normanville est alimentée depuis octobre 2010 grâce à l'interconnexion des réseaux de Gravigny et Normanville. L'eau transite par le réservoir de Normanville.

Ce dispositif permet d'alimenter convenablement Normanville mais ne suffit pas pour l'alimentation des communes du plateau, à savoir, Dardez, Emalleville, Irreville, le Boulay-Mourin, la Chapelle-du-Bois-des-Faulx. Ces dernières sont alimentées grâce au forage situé à Brosville via le réservoir de Carcouet appartenant au syndicat d'Evreux Nord. A l'issue d'une première étude, il semblerait que la pollution touche aussi les captages situés en aval. Une seconde étude de sécurisation a été engagée et concerne le GEA, le Syndicat d'Evreux nord, mais également le Syndicat d'Hondouville, le SERPN et la CASE.

Dans l'attente d'un éventuel rachat des installations issues du Syndicat ayant réalisé la deuxième étude, il a été convenu de conclure une convention de fourniture d'eau avec le Syndicat d'Evreux Nord. Vous disposez de ce projet, étudié par nos services respectifs. La délibération fixe également le prix de l'achat d'eau à 0,51 euro le mètre cube.

M. Michel CHAMPREDON

Merci Monsieur GAUDEMER. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Je vous remercie.

Le Conseil d'Agglomération :

☞ **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer avec le SAEP Evreux-nord, la convention de fourniture d'eau aux abonnés des communes membres du GEA (Normanville, Le Boulay-Morin, la Chapelle du Bois des Faulx, Emalleville, Irreville, Dardez et Reuilly) et tout avenant éventuel à intervenir entre le SIAEP Evreux-Nord et le GEA

34 - Mise en conformité des réseaux d'assainissement - Diagnostic des branchements privés

M. Michel CHAMPREDON

La deuxième délibération concernant cette thématique vise la mise en conformité des réseaux d'assainissement.

M. Gaston GAUDEMER

Dans le cadre de la loi sur l'eau et de l'arrêté préfectoral autorisant la construction et l'exploitation d'un centre de traitement des eaux usées, la Préfecture a mis en demeure la collectivité de déconnecter les eaux pluviales de ses réseaux d'eaux usées. En effet, bien que nos réseaux soit séparatifs, nous constatons par temps de pluie l'inclusion d'eau pluviale dans le réseau des eaux usées, notamment à cause de mauvais branchements. Ces derniers avaient d'ailleurs été notés lors de l'élaboration du Schéma directeur de l'assainissement. A titre d'exemple, il avait été constaté en 2010 et en 2011, suite à des tests à la fumée, que 45 installations n'étaient pas conformes dans la commune de Gravigny.

Des investigations seront prochainement lancées dans d'autres bassins de collecte. Les propriétaires particuliers devront procéder aux travaux nécessaires. Le coût de ces derniers était à leur charge jusqu'à la mise en place du dixième programme par l'Agence de l'eau. En effet, des aides conséquentes pourront être apportées aux travaux effectués sous la maîtrise d'ouvrage déléguée au GEA. Vous avez le détail de ces aides qui concernent le branchement simple à hauteur de 2 000 euros, le branchement complexe pour 3 500 euros. Des subventions de 300 euros peuvent être accordées à chaque dossier traité par l'Agglomération grâce au Programme de l'Agence Nationale de l'eau. Cela signifie que nous pourrions envisager de rémunérer un technicien à l'instar de ce qui est pratiqué pour le SPANC. L'intérêt de réaliser les travaux sous maîtrise d'ouvrage déléguée du GEA réside dans l'obtention de résultats plus rapides et probants.

M. Michel CHAMPREDON

Merci. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Je vous remercie.

Le Conseil d'Agglomération :

☞ **DECIDE** la réalisation des travaux de mise en conformité des réseaux d'assainissement sous maîtrise d'ouvrage déléguée au GEA (ces travaux visent à éviter les intrusions d'eaux pluviales dans le réseau d'assainissement), en affectant les moyens humains nécessaires aux opérations, sachant que les démarches pour les premiers travaux devront débuter en 2013, **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** les conventions de travaux à passer avec les propriétaires privés, et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SOLLICITER** les subventions susceptibles d'être octroyées dans le cadre de cette opération

35 - Bassin d'alimentation des captages (BAC) Iton – Programme d'actions

M. Michel CHAMPREDON

Cette délibération comporte un document bien rédigé.

M. Gaston GAUDEMER

J'exprimerai tout d'abord ma satisfaction vis-à-vis de l'implication de tous les acteurs dans cette démarche de protection de la ressource en eau. Néanmoins, cette démarche du Bac Iton, animée par deux excellentes collaboratrices, vient de débuter et l'essentiel reste à venir, à savoir, la mise en place des actions. Je suis toutefois confiant car ces dernières sont issues du travail commun des acteurs. Je me souviens d'une réunion en présence de 150 agriculteurs très sensibilisés à la démarche ayant conduit à la mise en place de comités de concertation composés d'exploitants agricoles, de conseillers techniciens, de représentants de la Chambre de l'Agriculture, des services de l'Etat, de l'Agence de l'Eau et des collectivités.

Ce programme d'actions concerne les territoires des BAC de la Queue d'Hirondelle, des Coteaux et vallée de l'Iton, de Chenappeville et des Baux Sainte Croix. Ce programme est décomposé en trois plans : le plan d'actions « citoyen » qui vise les collectivités, les services publics et le grand public quant aux thématiques liées à l'assainissement, la réduction de l'utilisation des pesticides et l'aménagement du territoire.

La première action vise à réduire progressivement l'utilisation des produits phytosanitaires par les collectivités et les particuliers en adhérant à la charte des espaces publics – c'est déjà le cas pour certaines communes – et en informant et sensibilisant les citoyens. Cette dernière action est facilitée si la commune est déjà adhérente de la charte. Vous percevrez mon appel au peuple.

Le deuxième plan vise à renforcer la réhabilitation des systèmes d'assainissement. Vous savez que nous avons des projets de réhabilitation des réseaux d'assainissement non collectifs. Nous effectuerons une priorisation des zones les plus vulnérables des bassins d'alimentations et de captage. Ce plan vise aussi à disposer de stations d'épurations performantes et dont les rendements sont cohérents avec la production de la ressource en eau. Il s'agira aussi intégrer l'enjeu de l'eau dans les domaines de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire en maintenant durablement les couverts de protection existants comme les massifs boisés et en prenant en compte les enjeux des BAC dans les projets d'urbanisme et d'aménagement du territoire. La dernière action prévoit de protéger les points d'accès préférentiels vers la nappe en sécurisant tous les points d'eau mal protégés et identifier les risques de pollution des anciens à risque.

Ce programme d'action comporte également un plan d'action industriel à l'intention des entreprises privées de type industriel et artisanal qui vise à prévenir les risques de pollutions chroniques et accidentels. Il s'agit en premier lieu de diminuer les risques de pollution ponctuelle, accidentelle ou chronique dans les sites industriels et artisanaux, puis d'instaurer une bonne gestion des eaux de process et des eaux pluviales. Il faudra aussi sécuriser les stockages de déchets dangereux et toxiques. Vous disposez du détail de toutes ces actions dans le document en pièce jointe.

Le deuxième aspect de ce plan vise à réduire progressivement l'utilisation de produits phytosanitaires dans les entreprises pour ce qui concerne l'entretien des espaces extérieurs et des voies ferrées car nous avons en effet pris contact avec la SNCF.

Enfin, le dernier plan d'actions est uniquement à destination des exploitants agricoles et intègre la prévention des risques de pollutions ponctuelles avec l'engagement d'un maximum d'agriculteurs à pratiquer un minimum dans leurs bonnes pratiques agricoles, à savoir la sécurisation des stockages sur les exploitations, la manipulation du pulvérisateur, l'optimisation des traitements phytosanitaires et l'optimisation de la fertilisation.

Ce plan vise à encourager l'engagement des agriculteurs en ce qui concerne les actions de protection de la ressource en eau en créant une aire imperméable de remplissage et ou de lavage, en utilisant des leviers agronomiques tels que la diversification de l'assolement, le travail du sol, le désherbage alternatif, en modulant les intrants au sein de la parcelle, en adhérant à une certification environnementale et en appliquant les principes de l'agriculture intégrée, en favorisant la conversion et le maintien de l'agriculture biologique et en protégeant les bétouilles, les marnières et les cours d'eau.

Voici l'ensemble des actions qui ont été validées par l'ensemble des participants et qui seront mises en place auprès de l'ensemble des acteurs si vous adoptez cette délibération.

M. Michel CHAMPREDON

Je vous remercie de votre présentation synthétique. La parole est à Monsieur LE VOURC'H.

M. Jean-Paul LE VOURC'H

Nous pouvons saluer le travail effectué et les actions qui seront développées. Toutefois, le dossier précédemment étudié m'inquiète, à savoir la pollution de l'eau à Normanville. Nous avons constaté cette dernière depuis deux ans et l'origine reste inconnue. Il existe, il me semble, un décalage entre le préventif et le curatif qui exigerait une accélération des procédures au nom de la sécurité publique.

M. Gaston GAUDEMER

Le délai de mise en œuvre de la première étude a effectivement été long. Je suis d'accord. Toutefois, une deuxième étude vient d'être lancée et bénéficie de la participation active de l'ARS.

M. Jean-Paul LE VOURC'H

L'Agglomération pourrait être attaquée pour non-assistance à personne en danger si un problème survient.

M. Michel CHAMPREDON

C'est en tous les cas un travail remarquable qui a été conduit par Gaston GAUDEMER et les services. Je tiens à le saluer. Je vous propose d'adopter ce programme d'actions. Nous analyserons ce programme actions par actions grâce à des temps de partage et de communication. Ce dossier honore le travail que nous réalisons concernant la question environnement. La parole est à Monsieur VIVIER.

M. Philippe VIVIER

Je souhaite partager une anecdote portant sur le forage de Normanville, que j'ai déjà communiquée à la commission des finances. En effet, dans le cadre de l'étude, la commune de Normanville devait être tenue au courant de toute nouvelle action. Or j'apprends qu'une deuxième étude est lancée sans que j'en ai jamais été informé par les services de la Préfecture.

M. Michel CHAMPREDON

Les services de la Préfecture ?

M. Philippe VIVIER

Absolument, car l'étude fait l'objet d'un arrêté préfectoral. Je souhaitais intervenir afin que cette situation soit inscrite au procès-verbal.

M. Gaston GAUDEMER

Bien que tu le rappelleras sans doute toi-même à la Préfecture, je t'assure que je ferai également le nécessaire.

M. Michel CHAMPREDON

La communication est un art difficile dans cette société saturée d'informations. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ?

Le Conseil d'Agglomération :

☞ *ADOpte le programme d'actions de protection de la ressource en eau potable du BAC Iton (Bassins d'alimentation de captages de l'Iton), qui s'adresse aux collectivités, aux industriels et aux agriculteurs*

ELIMINATION ET VALORISATION DES DECHETS

36 - Redevance spéciale - Modification de la convention avec les redevables

M. Michel CHAMPREDON

Rémi PRIEZ - qui conclue généralement les Conseils – vous le débutez donc la prochaine fois – présente la délibération traitant de la redevance spéciale.

M. Rémi PRIEZ

Merci Monsieur le président. Je présenterai succinctement cette délibération qui nous permet de poursuivre et d'optimiser cette convention. L'article 4 modifie la responsabilité des particuliers en ce qui concerne leurs bacs afin que ces derniers prennent soin de leurs containers à déchets. L'article 5.1 est modifié dans le même ordre d'idée car nous nous réservons le droit d'éventuellement facturer le coût du bac en cas de vol ou de dégradation répétés au même endroit. Nous visons à responsabiliser le redevable vis-à-vis des bacs que nous mettons à sa disposition, car ces derniers représentent un coût important.

Mme Michèle RIVE

Je m'interroge quant à la faisabilité de ces deux articles car comment pourrions-nous acquérir la certitude d'avoir trouvé le véritable responsable ? L'auteur des dégradations n'est pas nécessairement le propriétaire des bacs. Elles peuvent être du fait de passants.

M. Rémi PRIEZ

Je suis d'accord. Les bacs sont aujourd'hui remplacés en cas de vol ou de casse. Nous constatons toutefois la récurrence de ces phénomènes à certains endroits. La modification de ces deux articles nous permet de davantage responsabiliser les propriétaires des bacs.

M. Joël COUTARD

Ma question porte sur le cas où ce sont les services chargés du ramassage qui cassent les poubelles. Comment prouver que l'usager ou le service est responsable des dégradations ? En effet, cette situation est survenue dans ma commune où nous avons dû nous plaindre du ramassage. Soyons prudents.

M. Rémi PRIEZ

En effet, mais cette mesure ne sera utilisée qu'avec parcimonie.

M. Michel CHAMPREDON

Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Je vous remercie.

Le Conseil d'Agglomération :

☞ *MODIFIE les articles ci-après de la convention « redevance spéciale » relative à la collecte et au traitement des déchets assimilés ; article 4: La responsabilité des usagers à qui le GEA attribue des bacs gris (ordures ménagères) et des bacs bleus (déchets d'emballages, papier et carton) est engagée dès la mise à disposition de ces bacs par le prestataire du GEA ; aussi bien sur le domaine privé que sur le domaine public ; article 5. 1: En cas de détérioration répétée ou de vol intempestifs le GEA se réserve le droit de facturer les dommages matériels et/ou réparations sur les bacs mis à disposition ainsi que le remplacement complet du bac disparu.*

37 - Taxe incitative et redevance incitative – Réflexion - Constitution d'un groupe de travail

M. Michel CHAMPREDON

Rémi PRIEZ présente cette délibération portant sur la constitution d'un groupe de travail.

M. Rémi PRIEZ

Nous évoquons cette fameuse redevance incitative qui touchera les particuliers dans quelques années. Le Grenelle de l'Environnement a rendu cette tarification obligatoire à partir d'août 2014. C'est pourquoi nous décidons de mettre en place un groupe de travail pour réfléchir à la mise en place de cette redevance incitative car ce sujet est extrêmement important du fait des enjeux financiers, humains et organisationnels qu'il recouvre.

Le texte législatif nous mènera à réfléchir à différents aspects de la taxe et les bases sur lesquelles elle s'appuiera : la nature, le poids ou le volume des déchets, la facturation dont il faudra définir si elle devra être portée par le budget général ou un budget annexe. L'ensemble de ces éléments doit être débattu. Je précise d'entrée de jeu que la taxe sur les ordures ménagères concerne 9 millions d'euros.

Nous n'aurons pas le droit de nous tromper dans la mise en place d'un nouveau système. Nous avons intérêt à travailler de façon approfondie.

M. Michel CHAMPREDON

Je lance un appel à candidatures afin de constituer un véritable comité de pilotage.

M. José LAHEYE

Je partage l'avis de mon collègue concernant la délibération précédente lorsqu'il a alerté sur un ramassage peu soigneux des bacs.

M. Rémi PRIEZ

Cela sera l'objet du groupe de travail.

M. José LAHEYE

Je suis candidat pour participer à ce groupe de travail.

M. Michel CHAMPREDON

Les candidats à ce groupe de travail sont Messieurs Rémi PRIEZ, Bruno GROIZELEAU, Rémy VAN DEN BROECK, François GANTIER, François BIBES, Jean-Luc CINTRAT, Francis BENARD, Bernard BROCHOT, José LAHEYE et Mesdames Christine FESSARD et Sophie BUQUET-RENOLLAUD.

Mme Sophie BUQUET-RENOLLAUD

Je souhaite participer à ce Comité car je travaille conjointement avec Rémi PRIEZ sur des projets alternatifs tels qu'un projet de « ressourcerie ». Notre objectif est de recycler et de revaloriser davantage les déchets. Ces pistes font partie de notre réflexion.

M. Michel CHAMPREDON

D'autres personnes souhaitent-elles s'inscrire ? Je comptabilise dix inscrits.

M. José LAHEYE

Je retire ma candidature puisque Sophie y participe.

M. Michel CHAMPREDON

Chacun interprétera ce qu'il voudra. Personne n'a de regrets ? Je vous remercie pour ce Conseil et vous donne rendez-vous très prochainement.

Le Conseil d'Agglomération :

*☞ **FIXE** ainsi qu'il suit, la composition du groupe de travail visant à étudier la mise en place de la tarification incitative du financement du service de collecte et de traitement des déchets :*

M. Rémi PRIEZ

Mme Christine FESSARD

Mme Sophie BUQUET-RENOLLAUD

M. Bruno GROIZELEAU

M. Rémy VAN DEN BROECK

M. François GANTIER

M. François BIBES

M. Jean-Luc CINTRAT

M. Francis BENARD

M. Bernard BROCHOT

La séance est levée à 21 heures 40.